



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP

2023 Rapport de gestion

Table des matières

Avant-propos	6
Chiffres-clés	8
1 Ensemble de la Fondation	11
1.1 Tâches	11
1.2 Structure organisationnelle	12
1.3 Rapport d'activité des organes	12
1.4 Rapport d'activité domaine opérationnel	14
1.4.1 Changements au sein de la Direction	14
1.4.2 Projets et activités	14
1.5 Placements de capitaux	15
1.6 Comptes annuels de l'Ensemble de la Fondation	17
2 CLP Comptes de libre passage	22
2.1 Chiffres-clés	22
2.2 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes	23
2.2.1 Personnes assurées actives	23
2.2.2 Bénéficiaires de rentes	23
2.3 Nature de l'application du but	23
2.4 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	23
2.4.1 Nature de la couverture des risques	23
2.4.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne	24
2.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	24
2.4.4 Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques	24
2.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	25
2.4.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	25
2.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	25
2.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	25
2.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	26
2.5.3 Explications du résultat net des placements	27
2.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	28
2.7 Comptes annuels Comptes de libre passage	29
3 LPP Prévoyance professionnelle	33
3.1 Chiffres-clés	34
3.2 Bases et organisation	34
3.3 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes	35
3.3.1 Personnes assurées actives	35
3.3.2 Bénéficiaires de rentes	35
3.4 Nature de l'application du but	36

3.4.1	Explications des plans de prévoyance	36
3.4.2	Financement, méthodes de financement	37
3.4.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	37
3.5	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	37
3.5.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	37
3.5.2	Évolution et rémunération des avoirs d'épargne (capital de prévoyance personnes assurées actives)	37
3.5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	38
3.5.4	Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)	38
3.5.5	Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques	39
3.5.6	Résultats de l'expertise actuarielle	41
3.5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	41
3.5.8	Modification des bases et hypothèses techniques	41
3.5.9	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	41
3.6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	42
3.6.1	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	42
3.6.2	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	42
3.6.3	Explications du résultat net des placements	44
3.6.4	Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	44
3.7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	45
3.8	Comptes annuels Prévoyance professionnelle	47

4 AC Assurance de risque des personnes au chômage 52

4.1	Chiffres-clés	52
4.2	Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes	53
4.2.1	Personnes assurées actives	53
4.2.2	Bénéficiaires de rentes	53
4.3	Nature de l'application du but	53
4.3.1	Explications des plans de prévoyance	53
4.3.2	Financement, méthodes de financement	53
4.3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	54
4.4	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	54
4.4.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	54
4.4.2	Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)	54
4.4.3	Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques	55
4.4.4	Résultats de l'expertise actuarielle	56
4.4.5	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	56
4.4.6	Modification des bases et hypothèses techniques	56
4.4.7	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	57
4.5	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	57
4.5.1	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	57
4.5.2	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	58
4.5.3	Explications du résultat net des placements	59
4.6	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	60
4.7	Comptes annuels Assurance de risque des personnes au chômage	61

5	CR Contrôle de la réaffiliation	64
5.1	Chiffres-clés	64
5.2	Nature de l'application du but	64
5.3	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	64
5.4	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	65
5.5	Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation	66
6	Annexe Ensemble de la Fondation	68
6.1	Bases et organisation	68
6.1.1	Forme juridique et but	68
6.1.2	Enregistrement LPP et Fonds de Garantie	68
6.1.3	Indication des actes et des règlements	69
6.1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	69
6.1.5	Expert-e, organe de révision, société qui contrôle les investissements, autorité de surveillance	71
6.1.6	Employeurs affiliés	71
6.2	Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes	71
6.2.1	Personnes assurées actives	71
6.2.2	Bénéficiaires de rentes	71
6.3	Nature de l'application du but	71
6.3.1	Explications des plans de prévoyance	71
6.3.2	Financement, méthodes de financement	71
6.3.3	Autres informations sur l'activité de prévoyance	72
6.4	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	72
6.4.1	Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	72
6.4.2	Principes comptables et d'évaluation	72
6.4.3	Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	72
6.5	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	73
6.5.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	73
6.5.2	Évolution et rémunération des avoirs d'épargne dans la primauté des cotisations	73
6.5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	73
6.5.4	Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	73
6.5.5	Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques	73
6.5.6	Résultats de la dernière expertise actuarielle	73
6.5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	73
6.5.8	Modification des bases et hypothèses techniques	73
6.5.9	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	74
6.6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	74
6.6.1	Organisation de l'activité de placement, dépositaire central, direction du fonds, sociétés de conseil en placement et de gestion de fortune	74
6.6.2	Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1–3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante	76
6.6.3	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	76
6.6.4	Présentation des placements par catégorie (exposition économique)	77
6.6.5	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	79
6.6.6	Engagements de capital ouverts	79
6.6.7	Valeur de marché des titres en securities lending	80

6.6.8	Explications du résultat net des placements	80
6.6.9	Explications des frais de gestion de fortune	81
6.6.10	Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs	82
6.7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	82
6.8	Demandes de l'autorité de surveillance	82
6.9	Autres informations relatives à la situation financière	82
6.9.1	Liquidations partielles	82
6.9.2	Mise en gage d'actifs	82
6.9.3	Procédures juridiques en cours	83
6.9.4	Engagements locatifs à long terme	83
6.10	Événements postérieurs à la date du bilan	83
7	Rapport de l'organe de révision	85
8	Lexique et liste des abréviations	89
8.1	Lexique	89
8.2	Liste des abréviations	90
9	Adresses	92

Le rapport de gestion et les comptes annuels de la Fondation institution supplétive LPP sont publiés en allemand, français et italien. En cas de divergence entre la version française ou italienne et le texte original allemand, ce dernier fait foi.

Les cotisations indiquées sont arrondies. Le total peut donc différer de la somme des différentes valeurs ; des différences d'arrondi peuvent donc également apparaître dans les pourcentages.

Avant-propos

En 2023, la baisse des taux d'intérêt et la hausse du cours des actions ont permis aux branches LPP, CLP et AC d'afficher des rendements de placement satisfaisants et des taux de couverture supérieurs. Une fois de plus, la Fondation institution supplétive LPP a reçu des fonds de libre passage d'un montant net de 1.4 milliard de francs. Le capital géré par la Fondation a ainsi dépassé la barre des 22 milliards de francs suisses. Au niveau stratégique, la Fondation s'est concentrée sur le développement dans le domaine numérique. Elle a mis l'accent sur un service plus efficace à la clientèle grâce à des améliorations et des nouveautés dans le domaine des services en ligne. Dans le même temps, l'organisation s'est activement employée à renforcer son statut d'employeur attrayant afin de conserver son personnel qualifié et d'attirer de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs.

Si la hausse importante des taux d'intérêt en 2022 a encore entraîné de sévères pertes de valorisation sur les obligations de la Fondation institution supplétive LPP, cette tendance s'est inversée au début de l'année 2023 et il en est résulté une performance réjouissante sur les placements à revenu fixe. Les placements en actions, en particulier ceux effectués à l'étranger, ont également contribué à ce très bon résultat. La couverture quasi intégrale des risques de change dans la fortune de la Fondation a encore amélioré le résultat des placements.

C'est la branche LPP, qui investit de manière substantielle dans des obligations à long terme, qui a le plus profité de ces évolutions. La performance de 8.0 % a partiellement compensé le résultat négatif des placements de l'année précédente. Les placements dans l'ensemble moins longs des branches CLP et AC ont rapporté respectivement 3.3 % et 5.7 %. En plus du bon résultat des placements, le relèvement du taux d'intérêt technique, qui atteint 2.0 %, a permis l'augmentation substantielle des degrés de couverture dans les branches LPP (de 106.0 % à 119.3 %) et AC (182.6 % à 194.4 %).

Les étapes de la numérisation

Des résultats importants ont été obtenus au cours de la période stratégique 2023–2026 : depuis quelques années déjà, l'orientation client est encouragée au moyen de l'intégration d'outils numériques. Des milliers de jeux de données sont transmis à la Fondation, par exemple via les services en ligne et notamment les formulaires en ligne. Grâce au portail des employeurs lancé en décembre 2023, les employeurs peuvent à tout moment et gratuitement consulter leur affiliation en ligne, effectuer des mutations et exporter des données. La charge administrative est ainsi considérablement réduite pour eux également.

La numérisation et l'automatisation exigent toutefois des spécialistes qui sont de plus en plus difficiles à trouver. Parallèlement, les besoins des personnes salariées ont évolué pendant la pandémie de coronavirus. La mise en œuvre de la stratégie des RH prépare la Fondation à mieux répondre à ces exigences.

Une grande étape a déjà été franchie fin 2023 : le lancement du nouveau site web avec une partie carrière détaillée. Les visiteuses et visiteurs décident en une fraction de seconde s'ils restent ou s'ils continuent à cliquer. La première impression doit par conséquent être convaincante. Une mise en page attrayante et une navigation claire sont des facteurs décisifs. Avec une vidéo moderne sur l'employeur et des annonces d'emploi perfectionnées, la Fondation se positionne davantage encore comme employeur attrayant qui veut conserver son personnel qualifié et attirer de nouveaux talents.

Aller plus loin avec BVG Exchange

Au cours de l'exercice sous revue, un nouvel élément numérique a été ajouté à BVG Exchange : la Fondation exploite depuis 2012 cette plateforme qui s'est depuis lors établie comme standard de la branche. Les données de sortie et les prestations de libre passage sont transférées de manière simple et sûre d'une caisse de pension à l'autre. La transmission est gratuite et a lieu automatiquement et en toute sécurité grâce à une interface électronique uniforme. Fin 2023, 341 caisses de pension suisses étaient déjà affiliées à la plateforme. En 2023, toutes les caisses participantes ont effectué au total plus de 160'000 transferts – un chiffre qui augmente nettement d'année en année. Depuis 2012, BVG Exchange a traité plus de 900'000 transferts dans toute la Suisse.

Depuis fin 2023, il est également possible d'effectuer des contrôles de réaffiliation via BVG Exchange. Lorsqu'une institution de prévoyance signale qu'un contrat d'affiliation a été résilié, la Fondation vérifie si le personnel soumis à la LPP a été réassuré. D'autres étapes de développement visant à renforcer le deuxième pilier via BVG Exchange seront successivement mises en œuvre.

Nouvelle composition du Conseil de fondation

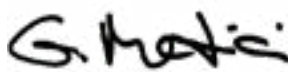
Jusqu'à fin 2023, Lukas Müller-Brunner a présidé le Conseil de fondation du côté des employeurs. Avec Gabriela Medici de l'Union syndicale suisse, la présidence passe, conformément au système d'alternance établi, aux personnes salariées pour les quatre années à venir. Le nouveau vice-président est Hans-Ulrich Bigler, qui représente l'Union suisse des arts et métiers. La liste actualisée de tous les changements de personnel au sein du Conseil de fondation et des comités figure dans l'annexe au présent rapport de gestion.

Nous remercions nos clientes et clients, toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs ainsi que les organisations partenaires externes pour leur participation engagée et leur soutien à la Fondation qui lui permettent de relever durablement les nombreux défis auxquels elle doit faire face.



Lukas Müller-Brunner

Président du Conseil de fondation
jusqu'au 31 décembre 2023



Gabriela Medici

Présidente du Conseil de fondation
à partir du 1^{er} janvier 2024



Marc Gamba

Directeur

Chiffres-clés

1 CLP		2023	2022
Nombre de comptes		1'466'560	1'399'863
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	501'124'603	-1'028'055'569
Rendement sur les placements de capitaux		3.3%	-5.7%
Taux de frais TER ²		0.08%	0.09%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	18'849'601'944	16'942'459'970
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	18'124'088'862	16'718'071'491
Degré de couverture (effectif) ²		104.0%	101.3%
Degré de couverture (théorique) ²		106.0%	106.2%
Frais d'administration par compte	CHF	12.05	11.36

2 LPP			
Nombre de personnes assurées actives		42'016	42'806
Nombre de bénéficiaires de rentes		8'861	8'426
Nombre d'entreprises/affiliations		28'311	27'407
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	309'148'712	-386'406'350
Rendement sur les placements de capitaux		8.0%	-12.8%
Taux de frais TER ²		0.22%	0.20%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	2'876'659'897	2'758'315'303
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	2'410'807'746	2'601'611'863
Degré de couverture (effectif) ²		119.3%	106.0%
Degré de couverture (théorique) ²		121.4%	118.7%
Frais d'administration par personne assurée	CHF	247.27	250.32

3 AC			
Nombre de personnes au chômage / personnes assurées actives		106'859	96'941
Nombre de bénéficiaires de rentes		4'397	4'393
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	34'049'635	-98'885'039
Rendement sur les placements de capitaux		5.7%	-10.2%
Taux de frais TER ²		0.20%	0.21%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	761'217'830	741'883'134
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	391'586'442	406'301'380
Degré de couverture (effectif) ²		194.4%	182.6%
Degré de couverture (théorique) ²		117.7%	114.8%
Frais d'administration par bénéficiaire de rente	CHF	362.72	325.95

4 CR		2023	2022
Nombre d'annonces		24'739	24'891
Frais d'administration par annonce	CHF	42.43	39.21

5 Ensemble de la Fondation

Nombre de comptes/personnes assurées actives		1'615'435	1'539'610
Nombre de bénéficiaires de rentes		13'258	12'819
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	844'322'949	-1'513'346'958
Rendement sur les placements de capitaux		3.9%	-6.8%
Taux de frais TER ²		0.10%	0.11%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Total du bilan	CHF	22'856'519'610	20'777'391'839

¹ avant modification des réserves de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre 8 « Lexique et liste des abréviations »

1 Ensemble de la Fondation

1 Ensemble de la Fondation

La Fondation institution supplétive LPP a été créée en décembre 1983 par les organisations faïtières des personnes salariées et des employeurs sur mandat de la Confédération. Elle sert d'institution d'accueil et de filet de sécurité de la prévoyance professionnelle en Suisse. En collaboration avec le Fonds de Garantie LPP, l'institution supplétive veille à ce que les prestations minimales soient garanties conformément aux prescriptions légales à l'ensemble des personnes salariées.

En vertu de son mandat légal, la Fondation a le pouvoir souverain d'édicter des décisions.

L'institution supplétive employait à la fin de l'exercice sous revue 221 collaboratrices et collaborateurs et cinq apprenti-e-s sur les trois sites de Zurich, Lausanne et Bellinzone. Comptant plus de 1,6 million de personnes assurées, elle est l'une des plus grandes institutions de prévoyance de Suisse.

1.1 Tâches

La Fondation a pour but l'application de la prévoyance professionnelle. Elle gère notamment l'institution supplétive conformément à l'art. 54, al. 2, let. b, LPP.

Les tâches de l'institution supplétive sont réparties en quatre branches :

CLP Activité relevant de l'art. 4, al. 2 de la loi sur le libre passage (art. 60, al. 5, LPP) depuis le 1^{er} janvier 1995.

LPP Exécution des tâches liées à la prévoyance obligatoire et facultative selon l'art. 60, al. 2, let. a-d, LPP depuis le 1^{er} janvier 1985 et conversion en rentes des prestations de libre passage provenant du partage de la prévoyance à la suite d'un divorce conformément à l'art. 60, al. 2, let. f, LPP depuis le 1^{er} janvier 2017.

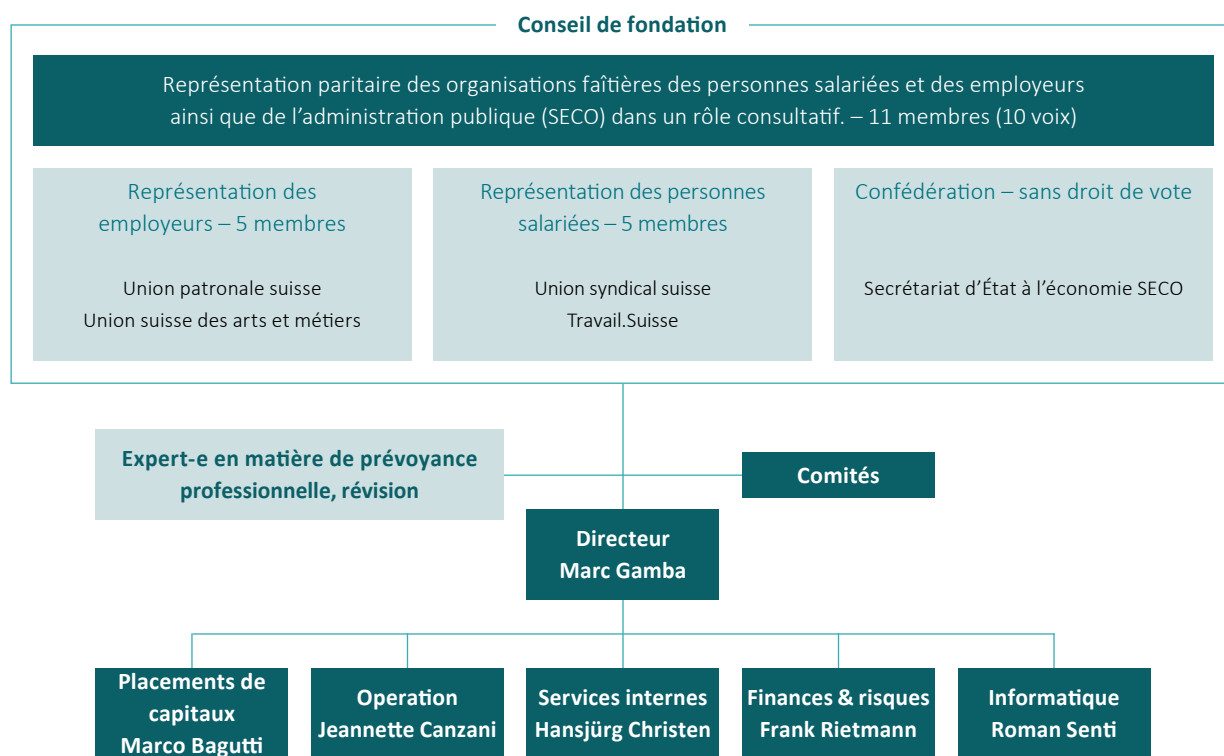
AC Mise en œuvre de la prévoyance professionnelle obligatoire pour les personnes au chômage selon l'art. 2, al. 3, LPP (art. 60, al. 2, let. e, LPP) depuis le 1^{er} juillet 1997.

CR Contrôle de la réaffiliation selon l'art. 11, al. 3^{bis}, LPP depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les tâches administratives de ces quatre branches sont assumées depuis le 1^{er} janvier 2009 par une organisation interne à la Fondation.

1.2 Structure organisationnelle

Au 31 décembre 2023, l'organisation était la suivante :



1.3 Rapport d'activité des organes

Conseil de fondation

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil de fondation a tenu quatre réunions ordinaires. Il s'est en outre penché, lors d'une séance spéciale de deux jours, sur des thèmes stratégiques dans les branches CLP et LPP. En plus de ses tâches ordinaires légales et réglementaires, il a traité, lors des réunions ordinaires, en particulier les affaires suivantes :

- Mise en œuvre de la réforme AVS 21 dans les règlements de la Fondation.
- Formulation de principes pour la fixation du taux d'intérêt des CLP sur la base des possibilités financières de la Fondation et en tenant compte d'une comparaison avec le marché.
- Réalisation de nouvelles études ALM : en raison de l'augmentation du niveau des taux d'intérêt et des changements du côté des engagements, le Conseil de fondation a décidé de faire réaliser de nouvelles études ALM pour les branches LPP et AC.
- Révision du taux d'intérêt technique dans les branches LPP et AC : les taux ont été relevés à 2.0 % dans les deux branches au 31 décembre 2023.
- Développement interne d'un portail pour les employeurs avec mise en œuvre au deuxième semestre 2023.

- Prise de connaissance du rapport annuel interne de la Fondation sur le thème de l'ESG. En 2024, un rapport ESG doit être établi selon les normes de l'ASIP.
- La stratégie 2023–2026 des RH doit permettre de mettre en œuvre des mesures en réponse à l'évolution du monde du travail ainsi que pour augmenter l'attractivité de l'employeur.
- Dans le cadre du reporting informatique, le Conseil de fondation a pris connaissance des organisations, des structures et des processus dans la gestion informatique, notamment dans les domaines de l'infrastructure informatique (qui mettent entre autres l'accent sur la cybersécurité) et du développement d'applications (poursuite du développement du système de gestion Apollo ainsi que de BVG Exchange).
- Mise en œuvre de la nouvelle loi sur la protection des données entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023.
- Constitution du Conseil de fondation et des comités pour le mandat de quatre ans 2024–2027.

Comité du Conseil de fondation

En 2023, le comité du Conseil de fondation a tenu sept réunions ordinaires au cours desquelles il a préparé les affaires et les bases décisionnelles pour le Conseil de fondation. Il a traité en particulier les affaires, directives et règlements adoptés ultérieurement par le Conseil de fondation et a formulé les propositions correspondantes à l'attention du Conseil de fondation.

Le Comité s'est également penché sur les principaux thèmes suivants :

- Discussion de scénarios extrêmes dans le cadre de la gestion des opportunités et des risques : en raison des évolutions actuelles (p. ex. conflit ukrainien, variations des taux d'intérêt et du marché des actions, crise énergétique, tensions entre les États-Unis et la Chine), il a été constaté que les fortes variations qui pourraient en résulter pour l'institution supplétive doivent être réévaluées. Dans ce contexte, des scénarios aux conséquences extrêmes pour la Fondation (contraction, croissance, découvert) ainsi que les mesures correspondantes ont été élaborés.
- Externalisation de l'Outputmanagement : l'envoi de lettres par la Fondation à sa clientèle (au total environ 1,5 million de documents par an) a été réorganisé dans le cadre d'une analyse approfondie.
- Contrats échus pour révision en 2024 : définition des compétences et des responsabilités.
- Diverses consultations, notamment concernant des dispositions d'ordonnance dans le cadre de la réforme AVS 21 et la surveillance dans le 2^e pilier.

Comité de placement

Au cours de l'exercice 2023, le Comité de placement s'est réuni lors de huit séances ordinaires. Afin de remplir la tâche de mise en œuvre de la stratégie de placement qui lui a été confiée par le Conseil de fondation, il s'est occupé, en plus des points du rapport et des points habituels, des autres affaires suivantes :

- Appel d'offres pour divers mandats de gestion de fortune (couverture de change [FX Overlay], short duration, obligations sécurisées, obligations en CHF).
- Gestion des risques dans le cadre de la reprise du Credit Suisse par UBS.
- Révision des benchmarks et mise en œuvre dans le domaine des valeurs immobilières Suisse.

1.4 Rapport d'activité domaine opérationnel

1.4.1 Changements au sein de la Direction

Nominations

Aucune nomination

Sorties et départs à la retraite

Aucune sortie ni aucun départ à la retraite

1.4.2 Projets et activités

Développement de la présence en ligne / mise en œuvre de la stratégie des RH

Au cours de l'exercice écoulé, la présence en ligne a pu être développée de manière significative : depuis quelques années déjà, l'orientation client est encouragée au moyen de l'intégration d'outils numériques. Des milliers de jeux de données sont transmis à la Fondation, par exemple via les services en ligne et notamment les formulaires en ligne. Grâce au portail des employeurs lancé en décembre 2023, les employeurs peuvent à tout moment et gratuitement consulter leur affiliation en ligne, effectuer des mutations et exporter des données. La charge administrative est ainsi considérablement réduite pour eux également.

La numérisation et l'automatisation exigent toutefois des spécialistes qui sont de plus en plus difficiles à trouver. Parallèlement, les besoins des personnes salariées ont évolué pendant la pandémie de coronavirus. La mise en œuvre de la stratégie des RH prépare la Fondation à mieux répondre à ces exigences.

Une grande étape a déjà été franchie fin 2023 : le lancement du nouveau site web avec une partie carrière détaillée. Les visiteuses et visiteurs décident en une fraction de seconde s'ils restent ou s'ils continuent à cliquer. La première impression doit par conséquent être convaincante. Une mise en page attrayante et une navigation claire sont des facteurs décisifs. Avec une vidéo moderne sur l'employeur et des annonces d'emploi perfectionnées, la Fondation se positionne davantage encore comme employeur attractif. Elle souhaite ainsi conserver son personnel qualifié et attirer de nouveaux talents.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie des RH, l'accent a été mis non seulement sur l'image de marque en tant qu'employeur, mais aussi sur la gestion de la santé en entreprise et la stratégie de recrutement.

Initiatives concernant New Work

L'amélioration de l'attrait en tant qu'employeur et la prise en compte des mutations structurelles du monde du travail sont des objectifs importants d'un groupe de travail concernant New Work. Les activités, lancées en 2022 dans le cadre d'un avant-projet, se sont concentrées sur l'aménagement du lieu de travail physique et numérique. Dans ces deux domaines, le bon niveau déjà atteint avant la pandémie – notamment grâce aux déménagements dans de nouveaux locaux sur les trois sites en 2017 et 2018 – doit être réexaminé et, le cas échéant, développé de manière ciblée. Les travaux dans le domaine du poste de travail physique se sont concentrés sur le site de Lausanne dans le sens d'un projet pilote, avant que les connaissances acquises sur ce site ne soient appliquées dans une phase ultérieure au site de Zurich, nettement plus grand, ainsi qu'à celui de Bellinzone. Dans le domaine du poste de travail numérique, les travaux préparatoires ont été achevés de manière à ce que l'Intranet actuel puisse être remplacé dans le courant de l'année 2024.

Mise en œuvre de nouvelles réglementations

Un groupe de travail interdisciplinaire suit systématiquement la mise en œuvre des nouvelles réglementations au sein de la Fondation. L'année dernière, outre bien d'autres thèmes, la protection des données et AVS 21 ont à nouveau occupé le devant de la scène.

1.5 Placements de capitaux

Rétrospective du marché

Dès le début de l'année 2023, les taux d'intérêt des obligations à long terme en Suisse et à l'étranger ont commencé à baisser, ce qui a entraîné des gains d'évaluation sur les placements existants. Les marchés boursiers ont évolué positivement, à l'exception de ceux des pays émergents (emerging markets). Les actions Suisse, dans lesquelles l'institution supplétive investit de manière plus que proportionnelle, ont toutefois enregistré des gains de valeur nettement inférieurs aux actions Global. Le franc suisse s'est renforcé de manière significative par rapport aux principales monnaies mondiales.

Stratégie de placement

Stratégie de placement 2023	Ensemble de la fondation ¹	LPP	AC	CLP ²
Liquidités / Short Duration	50.9%	1.0%	18.0%	59.5%
Obligations Suisse	15.9%	34.0%	23.0%	13.0%
Obligations Global AAA-AA	7.4%	3.0%	8.0%	8.0%
Obligations d'entreprises Global	6.2%	13.0%	11.0%	5.0%
Obligations à haut rendement Global	0.2%	2.0%	0.0%	0.0%
Obligations d'infrastructure Global	1.2%	3.0%	0.0%	1.0%
Actions Suisse	3.0%	6.0%	6.0%	2.5%
Actions Global	8.0%	19.0%	18.0%	6.0%
Actions marchés émergents	1.2%	2.0%	2.0%	1.0%
Valeurs immobilières Suisse	5.3%	13.0%	10.0%	4.0%
Valeurs immobilières Global	0.6%	4.0%	4.0%	0.0%

¹ pondéré, basé sur les stratégies et placements de capitaux des différentes branches au 31.12.

² stratégie de placement dynamique en fonction de la capacité d'exposition au risque

Les stratégies de placement sont restées inchangées dans les trois branches par rapport à fin 2022.

Performance

Performance par catégorie de placements	Valeur		2023	2023	2023	Valeur	
	marchande CHF	2023				Benchmark	Variation
	31.12.2023	Performance				31.12.2022	Performance
Liquidités / Short Duration	11'612'494'765	1.6%	1.3%	0.3%	10'552'096'842	-0.5%	
Obligations Suisse	3'495'163'256	5.8%	6.7%	-0.9%	3'210'587'314	-8.9%	
Obligations Global AAA-AA	1'629'750'305	-1.6%	-1.2%	-0.4%	1'456'381'227	-20.5%	
Obligations d'entreprises Global	1'357'079'579	0.5%	0.3%	0.2%	1'236'556'784	-16.1%	
Obligations à haut rendement Global	54'758'522	2.5%	2.1%	0.4%	53'564'080	-11.7%	
Obligations d'infrastructure Global	221'015'785	1.3%	0.2%	1.1%	218'476'679	-16.3%	
Actions Suisse	696'857'905	6.1%	6.1%	0.0%	609'885'841	-16.4%	
Actions Global	1'769'217'868	12.6%	12.0%	0.6%	1'571'628'122	-16.7%	
Actions marchés émergents	238'628'683	-0.3%	-0.1%	-0.2%	202'509'185	-18.9%	
Valeurs immobilières Suisse	1'125'026'569	1.4%	1.5%	-0.1%	1'126'784'509	-7.2%	
Valeurs immobilières Global	126'938'408	-3.1%	-3.1%	0.0%	137'732'774	-3.6%	
FX Overlay	186'905'410				80'966'174		
Total global (avec couverture de change)	22'513'837'056	3.9%	4.1%	-0.2%	20'457'169'531	-6.8%	
Total général (sans couverture de change)		2.9%	3.0%	-0.1%		-7.0%	

La baisse des taux d'intérêt qui a débuté dès le début de l'année, en particulier pour les placements à long terme, a entraîné des gains d'évaluation significatifs sur les placements à revenu fixe. La hausse des principaux marchés boursiers a également contribué à la performance réjouissante de la fortune de placement.

Au cours de l'exercice sous revue, la couverture quasi intégrale des risques de change par rapport au franc suisse n'a pas seulement été profitable pour des raisons de réduction des risques. Sans elle, le rendement annuel aurait été nettement inférieur.

Exercice des droits de vote

L'institution supplétive a exercé ses droits de vote dans les assemblées générales des entreprises suisses dans lesquelles elle détient une participation. Des informations détaillées à ce sujet sont disponibles sur le site de la Fondation institution supplétive (www.aeis.ch). L'institution supplétive a également exercé activement ses droits de vote sur les 500 plus grandes positions en actions à l'étranger.

1.6 Comptes annuels de l'Ensemble de la Fondation

Bilan de l'Ensemble de la Fondation

ACTIF	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Placement	22'841'067'257.12	20'763'171'888.23
Liquidités	159'565'435.32	148'406'858.26
Créances envers les personnes qui paient des cotisations	134'109'336.66	125'039'317.93
Autres créances	31'782'810.88	30'143'894.02
Avoirs auprès de tiers	731'721.95	731'227.60
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	4'502'036.51	1'889'840.33
Avoirs auprès du FdG	25'641'331.51	25'488'948.72
Avoirs auprès de destinataires	907'720.91	2'033'877.37
Placements de capitaux	22'513'837'056.26	20'457'169'531.02
Liquidités / Short Duration	11'612'494'765.38	10'552'096'841.71
Obligations Suisse	3'495'163'256.49	3'210'587'314.30
Obligations Global AAA-AA	1'629'750'305.24	1'456'381'227.41
Obligations d'entreprises Global	1'357'079'578.91	1'236'556'783.61
Obligations à haut rendement Global	54'758'522.13	53'564'080.30
Obligations d'infrastructure Global	221'015'785.28	218'476'678.96
Actions Suisse	696'857'905.48	609'885'841.06
Actions Global	1'769'217'867.71	1'571'628'121.92
Actions marchés émergents	238'628'682.89	202'509'185.22
Valeurs immobilières Suisse	1'125'026'569.00	1'126'784'509.00
Valeurs immobilières Global	126'938'407.90	137'732'773.59
FX Overlay	186'905'409.85	80'966'173.94
Équipement d'exploitation	1'772'618.00	2'412'287.00
Compte de régularisation actif	15'452'353.30	14'219'951.16
Total des actifs	22'856'519'610.42	20'777'391'839.39

PASSIF	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Engagements	365'513'619.40	330'712'770.04
Prestations de libre passage et rentes	80'633'615.38	75'381'366.95
Autres dettes	284'880'004.02	255'331'403.09
Compte de régularisation passif	3'309'143.89	3'734'337.00
Réserve de cotisations de l'employeur	217'176.22	286'325.96
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	20'926'483'049.85	19'725'984'734.56
Capital de prévoyance des personnes assurées actives	18'391'121'607.26	17'143'625'499.33
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1'656'011'442.59	1'693'973'235.23
Provisions techniques	879'350'000.00	888'386'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	1'260'671'033.26	441'219'522.80
Capital de la Fondation, fonds libres	300'325'587.80	275'454'149.03
Capital de la Fondation	5'000.00	5'000.00
Fonds libres	300'320'587.80	275'449'149.03
Fonds libres au début de la période	275'449'149.03	522'029'016.77
Excédent de produits (+) / de charges (-)	24'871'438.77	-246'579'867.74
Total des passifs	22'856'519'610.42	20'777'391'839.39

Compte d'exploitation de l'Ensemble de la Fondation

	CHF 2023	CHF 2022
Cotisations et apports ordinaires et autres	184'743'383.43	199'888'646.89
Cotisations des personnes salariées	87'468'043.56	92'757'337.45
Cotisations des employeurs	85'207'141.74	93'231'200.20
Prélèvement RCE pour le financement de cotisations	-39'349.48	-40'251.28
Primes uniques et rachats	3'854'472.50	4'868'129.38
Apports dans la réserve de cotisation de l'employeur	0.00	58'000.00
Subsides du FdG pour structure d'âge défavorable	6'845'977.55	6'496'682.00
Attribution/amortissement des créances FdG art. 12 LPP	2'375'739.14	2'701'678.67
Attribution/amortissement des créances FdG art. 56 LPP	-968'641.58	-184'129.53
Prestations d'entrée	5'143'956'540.92	4'579'579'199.81
Apports de libre passage	5'135'317'291.02	4'569'677'616.28
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce	8'639'249.90	9'901'583.53
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	5'328'699'924.35	4'779'467'846.70
Prestations réglementaires	-684'295'882.64	-608'448'203.37
Rentes de vieillesse	-74'006'458.01	-69'767'703.69
Rentes de survivants	-8'779'526.15	-8'295'736.07
Rentes d'invalidité	-26'170'699.22	-24'811'150.56
Rentes pour enfants	-2'844'723.37	-2'895'679.35
Prestations en capital à la retraite	-510'998'421.14	-448'017'321.45
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-64'356'071.30	-56'155'176.42
Prestations de libre passage en cas de sinistres	2'860'016.55	1'494'564.17
Prestations de sortie	-3'402'783'908.88	-3'111'887'188.79
Prestations de libre passage en cas de sortie	-3'311'063'331.87	-3'024'057'185.73
Prestation de libre passage en cas de résiliation du contrat	-28'451'431.53	-25'163'033.27
Versement du capital de couverture en cas de résiliation du contrat	-2'943'326.90	-1'259'000.02
Versement RCE en cas de résiliation du contrat	-29'800.26	-43'213.89
Versements anticipés EPL/divorce	-60'296'018.32	-61'364'755.88
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-4'087'079'791.52	-3'720'335'392.16
Dissolution (+) / constitution (-) des capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations	-1'200'340'244.58	-1'093'320'461.10
Dissolution/constitution du capital de prévoyance des personnes assurées actives	-1'213'562'923.05	-1'003'310'372.63
Dissolution/constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	37'996'029.31	-77'013'386.06
Dissolution/constitution de provisions techniques	9'036'000.00	-2'802'000.00
Rémunération du capital d'épargne	-33'878'500.58	-10'220'167.58
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	69'149.74	25'465.17
Charges d'assurance	-1'018'622.00	-1'068'615.00
Cotisations au FdG pour structure d'âge défavorable	-1'018'622.00	-1'068'615.00
Résultat net de l'activité d'assurance	40'261'266.25	-35'256'621.56

Compte d'exploitation de l'Ensemble de la Fondation

	CHF 2023	CHF 2022
Résultat net des placements	828'991'107.09	-1'454'281'791.40
Produits des placements de capitaux	850'684'674.28	-1'433'595'246.67
Résultat liquidités / Short Duration	179'590'489.45	-46'466'687.52
Résultat obligations Suisse	188'909'235.47	-314'931'359.84
Résultat obligations Global AAA-AA	-20'846'703.11	-328'992'829.07
Résultat obligations d'entreprises Global	8'410'807.25	-216'797'457.43
Résultat obligations à haut rendement Global	1'468'234.83	-6'922'977.39
Résultat obligations d'infrastructure Global	3'270'680.69	-42'482'524.53
Résultat actions Suisse	40'666'686.75	-102'749'954.22
Résultat actions Global	198'036'671.68	-282'179'443.76
Résultat actions marchés émergents	-1'587'423.71	-47'309'332.06
Résultat valeurs immobilières Suisse	38'919'135.23	-75'334'869.07
Résultat valeurs immobilières Global	-4'975'388.16	-1'506'207.06
Résultat FX Overlay	218'822'247.91	32'078'395.28
Frais de gestion de fortune	-22'733'415.86	-21'487'382.64
Produits d'intérêts	2'770'405.44	2'693'292.21
Charges d'intérêts	-1'730'556.77	-1'892'454.30
Autres produits	10'995'672.91	10'475'589.86
Produit de prestations fournies	8'509'867.08	8'152'023.78
Produits divers	2'485'805.83	2'323'566.08
Autres frais	-3'035'341.29	-3'145'118.47
Frais d'administration	-32'889'755.73	-31'139'016.15
Administration générale et amortissements	-32'515'012.73	-30'776'871.60
Organe de révision / expert-e en prévoyance professionnelle	-249'743.00	-237'144.55
Autorité de surveillance	-125'000.00	-125'000.00
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur	844'322'949.23	-1'513'346'957.72
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	-819'451'510.46	1'266'767'089.98
Excédent des produits (+) / des charges (-)	24'871'438.77	-246'579'867.74

2 CLP Comptes de libre passage

2 CLP Comptes de libre passage

En vertu de l'art. 60, al. 5, LPP, la Fondation institution supplétive LPP a reçu de la Confédération le mandat de gérer les comptes de libre passage. Les personnes assurées qui quittent une institution de prévoyance sont tenues de notifier à leur institution de prévoyance sous quelle forme admise elles entendent maintenir leur couverture de prévoyance. À défaut de notification, l'institution de prévoyance verse, au plus tôt six mois, mais au plus tard deux ans après la survenance du cas de libre passage, la prestation de sortie, y compris les intérêts, à l'institution supplétive (art. 4, al. 2, LFLP). En cas de sortie, les personnes assurées peuvent également demander elles-mêmes à leur ancienne institution de prévoyance de transférer la prestation de libre passage à l'institution supplétive.

2.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés CLP		2023	2022
Nombre de comptes		1'466'560	1'399'863
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	501'124'603	-1'028'055'569
Rendement sur les placements de capitaux		3.3%	-5.7%
Taux de frais TER ²		0.08%	0.09%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	18'849'601'944	16'942'459'970
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	18'124'088'862	16'718'071'491
Degré de couverture (effectif) ²		104.0%	101.3%
Degré de couverture (théorique) ²		106.0%	106.2%
Frais d'administration par compte	CHF	12.05	11.36

¹ avant modification de la réserve de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre 8 « Lexique et liste des abréviations »

Les entrées de nouveaux fonds de prévoyance de 5.0 milliards de francs ont été compensées par une sortie de 3.6 milliards de francs. Il en a résulté un afflux net de fonds de prévoyance de 1.4 milliard de francs. Le rendement positif sur les placements de capitaux de +3.3 % a entraîné une augmentation du degré de couverture à 104.0 %.

2.2 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes

2.2.1 Personnes assurées actives

Évolution de l'effectif des personnes assurées actives	Nombre 2023	Nombre 2022
Effectif des personnes assurées au 01.01.	1'399'863	1'344'676
Entrées	178'725	157'418
Sorties	-112'028	-102'231
Nombre de personnes assurées au 31.12.	1'466'560	1'399'863

2.2.2 Bénéficiaires de rentes

Aucune rente n'est versée dans la branche CLP.

2.3 Nature de l'application du but

Les comptes de libre passage se gèrent comme de simples comptes d'épargne selon la LFLP. Il n'y a aucune couverture du risque supplémentaire. Toutes les prestations sont versées sous forme de capital.

2.4 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

2.4.1 Nature de la couverture des risques

La branche CLP assume les risques liés aux placements dans leur intégralité. En cas de vieillesse, de décès et d'invalidité, le capital existant est versé, raison pour laquelle il n'y a pas de risques actuariels.

2.4.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne

Au cours de l'exercice sous revue, les avoirs d'épargne ont augmenté de 8.4 % (année précédente : 7.4 %).

Évolution et rémunération des avoirs d'épargne	CHF 2023	CHF 2022
État des avoirs d'épargne au 01.01.	16'231'137'491	15'114'072'020
Apports de libre passage	4'990'684'254	4'415'379'347
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	7'101'991	8'674'337
Prestations de libre passage en cas de sortie	-3'126'478'511	-2'842'803'441
Versements anticipés EPL/divorce	-56'151'675	-57'988'830
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-473'867'369	-406'861'469
Dissol. CP actifs résultant d'un décès en faveur de la Fondation (pas d'héritiers)	-670'396	-722'847
Dissolution pour contributions aux frais	-273'600	-250'400
Versements indus	3'700	7'722
Rémunération des avoirs d'épargne	24'662'293	1'567'501
Intérêts moratoires	54'684	63'551
Total des avoirs d'épargne au 31.12.	17'596'202'862	16'231'137'491

Durant l'exercice sous revue, les avoirs d'épargne ont été rémunérés à hauteur de 0.01 % jusqu'en juin, comme l'année précédente, puis à hauteur de 0.25 % à partir du 1^{er} juillet 2023 et à hauteur de 0.3 % à partir du 1^{er} octobre 2023.

2.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Total des avoirs d'épargne	17'596'202'862	16'231'137'491
Avoir de vieillesse obligatoire selon la LPP	11'189'921'003	10'382'579'649

Sur l'ensemble du capital de prévoyance de 17.6 milliards de francs, 63.6 % (année précédente : 64.0 %) étaient des avoirs de vieillesse obligatoires selon la LPP. Cela confirme l'observation faite depuis des années selon laquelle près d'un tiers des prestations de libre passage versées à l'institution supplétive relèvent de la part surobligatoire.

2.4.4 Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques

Bien que la branche CLP ne soit pas exposée à des risques actuariels, la garantie octroyée sur la valeur nominale et les possibilités restreintes d'assainissement nécessitent malgré tout une provision technique supplémentaire, à savoir la provision pour la protection du capital :

Évolution des provisions techniques	CHF 2023	CHF 2022
Provisions techniques au 01.01.	486'934'000	453'422'000
Modification provision pour protection du capital	40'952'000	33'512'000
Total provisions techniques au 31.12.	527'886'000	486'934'000

La valeur-cible de la provision pour la protection du capital est de 3.0 % de l'avoir d'épargne et a été entièrement atteinte.

2.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Cette branche n'est pas exposée à des risques actuariels.

2.4.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	18'124'088'862	16'718'071'491
Réserve de fluctuation de valeur	725'513'081	224'388'479
Fonds libres	0	0
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	18'849'601'944	16'942'459'970
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	104.0%	101.3%

Le degré de couverture a augmenté de 2.7 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par le résultat positif des placements de capitaux.

2.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

2.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2023	CHF 2022
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	224'388'479	1'089'724'581
Modification à la charge (+) / au profit (-) du compte d'exploitation	501'124'603	-865'336'103
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.	725'513'081	224'388'479
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	1'087'445'332	1'036'520'432
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-361'932'250	-812'131'954

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon la méthode Value at Risk avec un niveau de sécurité de 99.0 % et un horizon temporel de deux ans. Dans la branche CLP, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur était de 6.0 % (année précédente : 6.2 %) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Après le fort recul de la réserve de fluctuation de valeur en 2022, celle-ci a pu être à nouveau relevée au cours de l'exercice sous revue pour atteindre les deux tiers de la valeur-cible.

2.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges Min.	Marges Max.	Valeur marchande CHF 31.12.2023	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2022	Quote-part effective
Liquidités / Short Duration	59.5%	53.5%	65.5%	11'465'918'202	60.4%	10'410'627'251	61.0%
Obligations Suisse	13.0%	11.0%	15.0%	2'377'797'462	12.5%	2'148'179'887	12.6%
Obligations Global AAA-AA	8.0%	7.0%	9.0%	1'491'710'221	7.9%	1'327'206'338	7.8%
Obligations d'entreprises Global	5.0%	4.25%	5.75%	922'523'321	4.9%	808'243'102	4.7%
Obligations d'infrastructure Global	1.0%	0.0%	1.5%	142'830'000	0.8%	141'215'918	0.8%
Actions Suisse	2.5%	2.0%	3.0%	485'200'858	2.6%	410'331'912	2.4%
Actions Global	6.0%	5.0%	7.0%	1'111'883'494	5.9%	944'299'602	5.5%
Actions marchés émergents	1.0%	0.5%	1.5%	171'811'122	0.9%	138'711'190	0.8%
Valeurs immobilières Suisse	4.0%	3.0%	5.0%	692'676'885	3.6%	689'987'674	4.0%
FX Overlay				126'711'120	0.7%	54'414'074	0.3%
Total placements de capitaux				18'989'062'684	100.0%	17'073'216'948	100.0%
Autres actifs				147'935'357		130'082'164	
Total du bilan				19'136'998'042		17'203'299'112	

La stratégie de placement dans la branche CLP n'a subi aucun changement en 2023.

La capacité d'exposition au risque mesurée par l'indicateur de stratégie selon le Règlement sur les placements est restée inchangée à un niveau élevé. Il n'y a donc pas eu de changement dans la stratégie de placement dynamique.

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF 31.12.2023	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2022	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	1'761'473'405	9.3%	1'301'798'477	7.6%	50.0%
Actions	1'717'411'687	9.0%	1'447'792'555	8.5%	50.0%
Valeurs immobilières ¹	731'274'054	3.9%	725'047'799	4.2%	30.0%
Valeurs immobilières Global	32'066'584	0.2%	29'803'169	0.2%	10.0%
Placements alternatifs (y c. créances non traditionnelles)	130'594'502	0.7%	137'674'317	0.8%	15.0%
Infrastructure	94'173'018	0.5%	18'490'542	0.1%	10.0%
Créances (fortune restante)	14'554'136'018	76.6%	13'442'413'258	78.7%	100.0%
Total placements de capitaux	18'989'062'684	100.0%	17'073'216'948	100.0%	
Devises étrangères non assurées	415'772'460	2.2%	238'525'199	1.4%	30.0%

¹ comprend également les actions immobilières suisses et étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans les catégories de placement « Actions Suisse » et « Actions Global »

2.5.3 Explications du résultat net des placements

Les taux d'intérêt, enfin à nouveau positifs après de longues années, y compris pour les placements à court terme, ont largement contribué au résultat réjouissant de l'exercice 2023. Plus de la moitié des fonds des CLP sont placés dans le segment des taux d'intérêt courts. Les participations en actions Suisse et Global ont également contribué au bon résultat.

La couverture quasi intégrale des risques de change a permis, outre la réduction du risque prévue, d'obtenir un rendement global supérieur de 0.9 point de pourcentage.

La stratégie de placement est mise en œuvre, avec de légères variations, sur la base d'un concept de rééquilibrage basé sur des règles.

Performance par catégorie de placement	Valeur	2023	2023	2023	Valeur	2022
	marchande CHF				Performance	
	31.12.2023				31.12.2022	
Liquidités / Short Duration	11'465'918'202	1.6%	1.3%	0.3%	10'410'627'251	-0.5%
Obligations Suisse	2'377'797'462	5.0%	4.9%	0.1%	2'148'179'887	-8.5%
Obligations Global AAA-AA	1'491'710'221	-1.6%	-1.2%	-0.4%	1'327'206'338	-20.5%
Obligations d'entreprises Global	922'523'321	0.5%	0.3%	0.2%	808'243'102	-16.1%
Obligations d'infrastructure Global	142'830'000	1.3%	0.2%	1.1%	141'215'918	-16.4%
Actions Suisse	485'200'858	6.1%	6.1%	0.0%	410'331'912	-16.4%
Actions Global	1'111'883'494	12.6%	12.0%	0.6%	944'299'602	-16.6%
Actions marchés émergents	171'811'122	-0.3%	-0.1%	-0.2%	138'711'190	-18.9%
Valeurs immobilières Suisse	692'676'885	2.4%	3.6%	-1.2%	689'987'674	-6.2%
FX Overlay	126'711'120	0.0%	0.0%	0.0%	54'414'074	
Total global (avec couverture de change)	18'989'062'684	3.3%	3.3%	0.0%	17'073'216'948	-5.7%
Total général (sans couverture de change)		2.4%	2.4%	0.0%		-6.0%

2.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres dettes	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Apports reçus non attribués	261'147'799	237'560'556
Engagements pour dommages éventuels	452'000	659'000
Engagements auprès d'autres branches de la Fondation	19'746'960	18'169'117
Impôt à la source	3'119'166	1'483'735
Engagements divers	894'990	794'349
Total autres dettes	285'360'915	258'666'756

Frais d'administration	CHF 2023	CHF 2022
Administration générale et amortissements	17'548'830	15'802'397
Organe de révision	46'438	39'118
Autorité de surveillance	69'500	65'125
Total frais d'administration	17'664'768	15'906'640

Financement des frais d'administration	CHF 2023	CHF 2022
Total frais d'administration	17'664'768	15'906'640
Contributions des personnes assurées aux frais	273'600	250'400
Résultat/déficit	17'391'168	15'656'240

À l'exception des versements anticipés et des mises en gage EPL, aucune contribution supplémentaire aux frais d'administration n'est prélevée depuis début 2011.

2.7 Comptes annuels Comptes de libre passage

Bilan Comptes de libre passage

ACTIF	Index	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Placements		19'136'629'179.17	17'203'052'849.62
Liquidités		142'866'339.16	127'622'144.56
Autres créances		4'042'647.86	1'331'944.37
Avoirs auprès de tiers		396'959.52	378'754.32
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		3'642'187.83	946'229.16
Avoirs auprès des destinataires		3'500.51	6'960.89
Placements de capitaux	2.5.2	18'989'062'684.39	17'073'216'947.78
Liquidités / Short Duration		11'465'918'201.53	10'410'627'250.55
Obligations Suisse		2'377'797'462.47	2'148'179'887.32
Obligations Global AAA-AA		1'491'710'220.81	1'327'206'337.92
Obligations d'entreprises Global		922'523'321.33	808'243'101.55
Obligations d'infrastructure Global		142'830'000.15	141'215'918.45
Actions Suisse		485'200'857.80	410'331'912.22
Actions Global		1'111'883'493.74	944'299'601.80
Actions marchés émergents		171'811'121.65	138'711'189.93
Valeurs immobilières Suisse		692'676'884.95	689'987'673.73
FX Overlay		126'711'119.96	54'414'074.31
Équipement d'exploitation		657'507.76	881'812.91
Compte de régularisation actif		368'862.44	246'262.17
Total des actifs		19'136'998'041.61	17'203'299'111.79

PASSIF	Index	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Engagements		285'360'914.88	258'666'755.52
Autres engagements	2.6	285'360'914.88	258'666'755.52
Compte de régularisation passif		2'035'183.14	2'172'386.42
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		18'124'088'862.11	16'718'071'491.23
Capital de prévoyance des personnes assurées actives	2.4.2	17'596'202'862.11	16'231'137'491.23
Provisions techniques	2.4.4	527'886'000.00	486'934'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	2.5.1	725'513'081.48	224'388'478.62
Capital de la Fondation, fonds libres		0.00	0.00
Capital de la Fondation		0.00	0.00
Fonds libres		0.00	0.00
Fonds libres au début de la période		0.00	162'719'466.49
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	-162'719'466.49
Total des passifs		19'136'998'041.61	17'203'299'111.79

Compte d'exploitation Comptes de libre passage

	Index	CHF 2023	CHF 2022
Prestations d'entrée		4'997'786'244.76	4'424'053'683.90
Apports de libre passage		4'990'684'253.86	4'415'379'347.37
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce		7'101'990.90	8'674'336.53
Apports provenant de prestations d'entrée		4'997'786'244.76	4'424'053'683.90
Prestations réglementaires		-473'867'368.90	-406'861'468.90
Prestations en capital à la retraite		-411'492'330.43	-353'053'427.40
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-62'375'038.47	-53'808'041.50
Prestations de sortie		-3'182'630'185.30	-2'900'792'271.96
Prestations de libre passage en cas de sortie		-3'126'478'510.61	-2'842'803'441.49
Versements anticipés EPL/divorce		-56'151'674.69	-57'988'830.47
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-3'656'497'554.20	-3'307'653'740.86
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations		-1'405'962'686.58	-1'150'513'919.54
Dissolution/constitution du capital de prévoyance des personnes assurées actives		-1'340'348'394.05	-1'115'434'418.21
Dissolution/constitution de provisions techniques		-40'952'000.00	-33'512'000.00
Rémunération du capital épargne		-24'662'292.53	-1'567'501.33
Résultat net de l'activité d'assurance		-64'673'996.02	-34'113'976.50

	Index	CHF 2023	CHF 2022
Résultat net des placements		583'170'659.67	-978'048'020.52
Produits des placements de capitaux		598'010'874.15	-963'079'615.29
Résultat liquidités / Short Duration		176'936'221.39	-45'366'167.12
Résultat obligations Suisse		108'843'915.25	-187'226'870.93
Résultat obligations Global AAA-AA		-18'960'875.36	-293'606'498.32
Résultat obligations d'entreprises Global		5'490'342.68	-139'515'000.14
Résultat des obligations d'infrastructure Global		2'121'854.94	-27'765'778.79
Résultat actions Suisse		28'501'018.07	-64'232'665.81
Résultat actions Global		120'661'331.51	-172'649'744.22
Résultat actions marchés émergents		-1'362'464.26	-30'266'090.89
Résultat valeurs immobilières Suisse		20'834'770.82	-38'741'675.26
Résultat FX Overlay		154'944'759.11	36'290'876.19
Frais de gestion de fortune		-15'279'402.69	-14'554'315.96
Produits d'intérêts		493'872.51	0.00
Charges d'intérêts		-54'684.30	-414'089.27
Autres produits		608'488.47	367'500.84
Produit de prestations fournies		273'600.00	250'400.00
Produits divers		334'888.47	117'100.84
Autres frais		-315'780.94	-354'432.80
Frais d'administration	2.6	-17'664'768.32	-15'906'640.32
Administration générale et amortissements		-17'548'829.98	-15'802'397.06
Organe de révision		-46'438.34	-39'118.26
Autorité de surveillance		-69'500.00	-65'125.00
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification réserve de fluctuation de valeur		501'124'602.86	-1'028'055'569.30
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	2.5.1	-501'124'602.86	865'336'102.81
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	-162'719'466.49

3 LPP Prévoyance professionnelle

3 LPP Prévoyance professionnelle

L'institution supplétive LPP assure le personnel des employeurs ainsi que les particuliers en cas d'assurance facultative dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Elle est tenue d'accepter tout employeur ou toute personne souhaitant être affilié-e, dans la mesure où il / elle remplit les conditions légales. Sur mandat de la Confédération, l'institution supplétive affine d'office les employeurs qui ne remplissent pas leur obligation d'affiliation à une institution de prévoyance. Elle fournit en outre les prestations légales pour les personnes salariées ou leurs survivant-e-s, si l'employeur ne s'est pas encore affilié à une institution de prévoyance. Sur demande, la Fondation transforme une prestation de sortie suite à un divorce en rente si cette prestation de sortie ne peut pas être transférée à une institution de prévoyance.

Des différences importantes dans la branche LPP par rapport à d'autres institutions de prévoyance découlent également du rôle spécifique de l'institution supplétive. Le nombre annuel élevé des nouvelles affiliations et des résiliations de contrats constitue un défi, dû principalement aux affiliations d'office ainsi qu'aux microentreprises et ménages privés. L'institution supplétive doit admettre par obligation de contracter toutes les entreprises qui s'annoncent à elle. Près d'un quart de toutes les affiliations à l'institution supplétive sont des affiliations d'office, souvent rétroactives. Ces procédures sont très lourdes et engendrent des coûts importants. Dans de nombreux cas, les personnes assurées ne disposent pas des ressources financières pour payer les cotisations. Les frais correspondants en vue de l'introduction de procédures d'insolvabilité sont par conséquent élevés. Les pertes résultant d'insolvabilités peuvent être facturées au Fonds de Garantie LPP conformément à l'art. 56, al. 1, let. b, LPP.

Ces faits ne doivent toutefois pas occulter le fait que l'institution supplétive compte dans son portefeuille un grand nombre de clientes et clients avec lesquels elle collabore sur une base stable depuis des années.

3.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés LPP		2023	2022
Nombre de personnes assurées actives		42'016	42'806
Nombre de bénéficiaires de rentes		8'861	8'426
Nombre d'entreprises/affiliations		28'311	27'407
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	309'148'712	-386'406'350
Rendement sur les placements de capitaux		8.0%	-12.8%
Taux de frais TER ²		0.22%	0.20%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	2'876'659'897	2'758'315'303
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	2'410'807'746	2'601'611'863
Degré de couverture (effectif) ²		119.3%	106.0%
Degré de couverture (théorique) ²		121.4%	118.7%
Frais d'administration par personne assurée	CHF	247.27	250.32

¹ avant modification de la réserve de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre 8 « Lexique et liste des abréviations »

Sur les 42'016 personnes assurées actives à la fin 2023, 10'167 étaient des personnes assurées sorties avec une prestation de libre passage non encore versée. Le rendement positif sur les placements de capitaux de 8.0 % a entraîné une augmentation significative du degré de couverture à 119.3 %.

3.2 Bases et organisation

Employeurs affiliés

Conformément à son mandat légal (art. 60 LPP), l'institution supplétive est tenue d'affilier volontairement ou d'office les employeurs et d'admettre les personnes qui souhaitent s'assurer à titre facultatif. Le nombre d'affiliations est présenté dans le tableau ci-après, réparti selon chaque tâche légale :

Entreprises/affiliations	Nombre 31.12.2023	Nombre 31.12.2022
Affiliations d'office (art. 11 & 12 LPP)	6'375	6'090
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60, al. 2, let. b, LPP)	17'419	16'945
Total employeurs/entreprises	23'794	23'035
Personnes exerçant une activité indépendante (art. 44 LPP)	460	453
Personnes exerçant une activité lucrative au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	243	243
Maintien facultatif de la prévoyance de personnes individuelles (art. 47 LPP)	334	363
Total affiliations individuelles	1'037	1'059
Affiliations uniquement avec rentes	3'480	3'313
Total entreprises/affiliations	28'311	27'407

3.3 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes

3.3.1 Personnes assurées actives

Le nombre de personnes assurées se répartit comme suit, selon la même structure que pour les affiliations :

Personnes assurées actives	Nombre 31.12.2023	Nombre 31.12.2022
Affiliations d'office (art. 11 & 12 LPP)	13'117	13'174
Affiliations volontaires d'employeurs (art. 60, al. 2, let. b, LPP)	27'862	28'573
Total des personnes assurées actives auprès d'entreprises affiliées	40'979	41'747
Personnes exerçant une activité indépendante (art. 44 LPP)	460	453
Personnes exerçant une activité lucrative au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	243	243
Maintien facultatif de la prévoyance de personnes individuelles (art. 47 LPP)	334	363
Total affiliations individuelles	1'037	1'059
Total personnes assurées actives	42'016	42'806
dont personnes assurées actives avec prestation de sortie à transférer (art. 2 LFLP)	10'167	9'189

Évolution de l'effectif des personnes assurées actives	Nombre 2023	Nombre 2022
Nombre de personnes assurées actives au 01.01.	42'806	42'646
Entrées	16'061	15'911
Sorties	-16'851	-15'751
Nombre de personnes assurées actives au 31.12.	42'016	42'806

Comme les années précédentes, l'effectif a connu un important bouleversement au cours de l'exercice sous revue. Avec les mutations la branche LPP a traité un grand nombre d'opérations représentant une lourde charge de travail.

3.3.2 Bénéficiaires de rentes

Dans la branche LPP, les risques vieillesse, décès et invalidité sont assurés. Sauf en cas de versement en capital, par exemple lors d'un départ à la retraite, il résulte en général des rentes en cas de prestation. Dans le tableau suivant, le nombre de bénéficiaires de rentes est présenté séparément selon les différents types de rentes :

Effectif et évolution des bénéficiaires de rentes	Nombre 31.12.2023	Nombre Sorties	Nombre Entrées	Nombre 31.12.2022
Rentes de vieillesse	6'515	144	482	6'177
Rentes provenant de divorce	22	0	4	18
Rentes d'invalidité	986	42	83	945
Rentes de conjoint	863	28	85	806
Rentes pour enfants	475	91	86	480
Total des bénéficiaires de rentes	8'861	305	740	8'426

Plus de la moitié des 482 rentes de vieillesse nouvellement versées relèvent du plan de prévoyance FAR.

3.4 Nature de l'application du but

3.4.1 Explications des plans de prévoyance

La branche LPP offre les plans de prévoyance suivants :

- AN** Prévoyance obligatoire pour toutes les affiliations d'entreprises en Suisse
- ANWG** Maintien facultatif de la prévoyance globale dans le plan AN (art. 47a LPP)
- ANWR** Maintien facultatif de la prévoyance risque dans le plan AN (art. 47a LPP)
- VAS** Rentes provenant du partage de la prévoyance professionnelle suite à un divorce
- MA** Prévoyance facultative pour les personnes assurées au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)
- SE** Prévoyance facultative pour les personnes exerçant une activité lucrative indépendante (art. 44 LPP)
- WG20** Maintien facultatif de la prévoyance globale (art. 47 LPP) (affiliations à partir de 2020)
- WO20** Maintien facultatif de la prévoyance vieillesse sans assurance risque (art. 47 LPP) (affiliations à partir de 2020)
- WR** Maintien facultatif de l'assurance de risque des personnes au chômage (art. 47 LPP)

Les plans de prévoyance suivants sont clôturés :

- FAR** Fondation pour la retraite anticipée flexible dans le secteur principal de la construction
- MPR** Fondation MPR (enveloppe des édifices, peinture et plâtrerie) ; marbre
- WA** Maintien facultatif de la prévoyance vieillesse avec exonération du paiement des cotisations en cas d'invalidité (art. 47 LPP)
- WG** Maintien facultatif de la prévoyance globale (art. 47 LPP)
- WO** Maintien facultatif de la prévoyance vieillesse sans assurance risque (art. 47 LPP)

Les plans de prévoyance sont des plans en primauté des cotisations selon la LPP. Tant les prestations de vieillesse que les prestations en cas de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel, disponible ou projeté. Dans les plans de prévoyance SE, WG20 et WO20, il est également possible d'assurer les parties du revenu annuel soumis à l'AVS qui se situent entre le salaire maximal selon l'art. 8 LPP et le salaire maximum en vigueur selon la LAA.

3.4.2 Financement, méthodes de financement

Dans les plans de prévoyance AN et MA, l'employeur prend en charge au moins la moitié des cotisations et la personne assurée le reste. Dans le cadre des assurances facultatives (plans SE et W), la personne assurée verse la totalité de la cotisation. Pour la Fondation FAR, les cotisations d'épargne sont financées en totalité par l'employeur, tandis que les cotisations de risque sont financées en totalité par la personne assurée.

3.4.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les rentes de survivants et d'invalidité de la branche LPP seront versées au 1^{er} janvier 2024 avec adaptation au renchérissement, conformément à la loi.

Le Conseil de fondation a décidé de ne pas adapter les rentes de vieillesse au renchérissement.

3.5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

3.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

L'institution supplétive est autonome. La branche LPP assume elle-même les risques actuariels de vieillesse, de décès et d'invalidité et supporte également les risques liés aux placements dans leur intégralité.

3.5.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne (capital de prévoyance personnes assurées actives)

Au cours de l'exercice sous revue, les avoirs d'épargne ont diminué de 12.9 % (année précédente : réduction de 10.2 %).

Évolution et rémunération des avoirs d'épargne	CHF 2023	CHF 2022
Avoir d'épargne des personnes assurées actives au 01.01.	912'488'008	1'015'959'387
Cotisations d'épargne personnes salariées	56'777'144	57'480'824
Cotisations d'épargne employeurs	57'490'627	64'979'905
Autres cotisations et apports	796'136	862'814
Apports de libre passage (y compris nouvelles affiliations)	143'109'764	154'025'527
Remboursements versements anticipés EPL/divorce	1'537'259	1'227'247
Rachat années de cotisation / répartition mesures spéciales, etc.	3'854'473	4'868'129
Prestations de libre passage en cas de sortie	-184'584'821	-181'253'744
Versements anticipés EPL/divorce	-4'144'344	-3'375'925
Versements des avoirs d'épargne à la dissolution du contrat	-28'451'432	-25'163'033
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-172'285'321	-185'478'803
Dissol. CP actifs résultant d'un décès en faveur de la Fondation (pas d'héritiers)	-884'955	-296'985
Rémunération des avoirs d'épargne	9'216'208	8'652'666
Total des avoirs d'épargne des personnes assurées actives au 31.12.	794'918'745	912'488'008

Les avoirs d'épargne ont baissé de 117.6 millions de francs par rapport à l'année précédente (année précédente : réduction de 103.5 millions de francs). Ce montant comprend des avoirs d'épargne d'un montant de 96,7 millions de francs provenant du plan de prévoyance fermé FAR.

L'avoir de vieillesse selon la LPP a été rémunéré à 1.50 % (année précédente : 1.25 %). Au cours de l'exercice sous revue, l'avoir de vieillesse surobligatoire a été rémunéré à 1.50 % (année précédente : 0.35 %) et les comptes complémentaires ont été rémunérés à 0.40 % (année précédente : 0.01 %).

3.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Total des avoirs d'épargne personnes assurées actives	794'918'745	912'488'008
Avoirs de vieillesse selon la LPP	640'483'142	738'659'371

Sur l'ensemble du capital de prévoyance des personnes assurées actives de 794.9 millions de francs, 80.6 % (année précédente : 81.0 %) étaient des avoirs de vieillesse obligatoires selon la LPP. Conformément à son mandat légal, l'institution supplétive gère principalement la prévoyance dans le régime obligatoire LPP.

3.5.4 Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)

Le capital de couverture des rentes en cours a diminué de 2.1 % (année précédente : augmentation de 5.6 %).

Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	CHF 2023	CHF 2022
Capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes au 01.01.	1'456'302'855	1'379'538'706
Rentes versées	-87'347'847	-82'235'274
Capital de couverture nouvelles rentes d'invalidité et cas de décès	116'573'125	135'772'458
Gain (-) / perte (+) de mortalité résultant des rentes	2'659'000	997'000
Rémunération du capital de couverture	22'226'000	21'269'000
Modification des bases techniques	-81'855'000	0
Divers	-3'207'133	960'964
Total capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes au 31.12.	1'425'351'001	1'456'302'855

Pour calculer le capital de couverture au 31 décembre 2023, on a utilisé un taux d'intérêt technique de 2.0 % (année précédente : 1.5 %).

En 2023, la position « Modification des bases techniques » était constituée de l'augmentation du taux d'intérêt technique de 1.5 % à 2.0 %. En 2022, les bases techniques sont restées inchangées.

Le capital de couverture total était réparti comme suit entre les différents types de rentes :

Composition du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Capital de couverture pour rentes de vieillesse	1'195'760'242	1'224'534'806
Capital de couverture pour rentes provenant de divorce	4'810'803	3'931'637
Capital de couverture pour rentes d'invalidité	139'590'472	142'562'281
Capital de couverture pour rentes de conjoint	78'580'556	78'358'794
Capital de couverture pour rentes pour enfants	6'608'928	6'915'337
Total du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	1'425'351'001	1'456'302'855

3.5.5 Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques

Récapitulation des provisions techniques	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Provision pour taux de conversion excessif	72'648'000	116'955'000
Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	78'240'000	75'672'000
Provision pour cas de surassurance	2'311'000	1'881'000
Provision pour fluctuation du risque des personnes assurées actives	17'615'000	17'680'000
Provision pour fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes	7'785'000	8'170'000
Provision pour adaptations obligatoires au renchérissement (rentes)	11'939'000	12'463'000
Total provisions techniques	190'538'000	232'821'000

Provision pour taux de conversion excessif

En cas de retraite ordinaire à l'âge de référence, l'avoir de vieillesse selon la LPP est converti en une rente de vieillesse au taux de 6.8 %. Un taux de conversion conforme aux bases de calcul LPP 2020 appliquées et à un taux d'intérêt technique de 2.0 % serait nettement inférieur. Une provision est constituée afin de préfinancer les pertes sur les retraites qui en découlent. Elle couvre les pertes sur les retraites attendues à l'âge de référence des personnes assurées actives qui ont 58 ans révolus à la date de clôture du bilan.

Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR)

Pour les nouveaux cas de prestations suite à une invalidité ou un décès, plusieurs années s'écoulent souvent entre la survenance du sinistre et l'annonce du cas de prestations. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve des nouvelles adhésions en cas d'invalidité et de décès ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.

Provision pour cas de surassurance

Cette provision est constituée pour les rentes d'invalidité entièrement ou partiellement réduites à la date de clôture du bilan. Étant donné que cette réduction peut diminuer de nouveau, par exemple si une rente pour enfant n'est plus payable ou si des prestations de survivants doivent être versées en cas de décès pour des raisons autres qu'une invalidité accidentelle, il convient de prévoir une provision à cet effet.

Provision pour fluctuation du risque

Cette provision est constituée d'une composante pour « fluctuation du risque des personnes assurées actives » et pour « fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes ».

La valeur-cible de la provision pour « fluctuation du risque des personnes assurées actives » est définie sur la base d'une analyse des risques avec un taux d'intérêt technique de 2.0 % et un niveau de sécurité de 99.0 %. Au cours de l'exercice sous revue, la valeur-cible s'élevait à 3.5 millions de francs (année précédente : 3.5 millions de francs). Le montant effectif de la provision est compris, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur-cible) et un maximum (cinq fois la valeur-cible). Au cours de l'exercice sous revue, cette provision a reculé, passant de 17.7 millions de francs l'année précédente à 17.6 millions de francs.

La provision pour « fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes » correspond à un pourcentage du capital de couverture des bénéficiaires de rentes. Le taux est fixé en fonction du nombre de bénéficiaires de rentes. Au cours de l'exercice sous revue, cette provision s'est élevée à 0.5 % (année précédente : 0.6 %) du capital de couverture des bénéficiaires de rentes.

Provision pour adaptations obligatoires au renchérissement (rentes)

La provision pour adaptations au renchérissement préfinance les coûts attendus des futures adaptations des rentes en cours au renchérissement à hauteur de 1.0 % par an. La provision est calculée en fonction du capital de prévoyance de bénéficiaires de rentes ayant droit à une rente et de la durée moyenne de versement de la rente jusqu'à l'âge de référence ou jusqu'à l'âge terme de 25 ans pour les rentes d'enfants.

Évolution générale des provisions techniques

Les provisions techniques ont diminué de 18.2 % (réduction de 9.2 % l'année précédente). Les composantes suivantes sont à l'origine de la baisse de 42.3 millions de francs (année précédente : 23.7 millions de francs) :

Évolution des provisions techniques	CHF 2023	CHF 2022
Provisions techniques au 01.01.	232'821'000	256'516'000
Modification provision pour taux de conversion excessif	-44'307'000	-21'146'000
Modification provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	2'568'000	-1'486'000
Modification provision pour cas de surassurance	430'000	-512'000
Modification provision pour fluctuation du risque des personnes assurées actives	-65'000	-440'000
Modification provision pour fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes	-385'000	172'000
Modification provision pour adaptations oblig. au renchérissement (rentes)	-524'000	-283'000
Total provisions techniques au 31.12.	190'538'000	232'821'000

3.5.6 Résultats de l'expertise actuarielle

L'expertise actuarielle au 31 décembre 2022 a montré que la situation financière restait bonne malgré la forte baisse du degré de couverture en 2022.

3.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les capitaux de couverture des bénéficiaires de rentes ont été déterminés sur la base des tables de générations LPP 2020 avec le modèle de projection OFS 2018 et un taux d'intérêt technique de 2.0 %.

3.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Pour l'exercice sous revue, le taux d'intérêt technique a été relevé de 1.5 % à 2.0 %.

3.5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'410'807'746	2'601'611'863
Réserve de fluctuation de valeur	465'847'152	156'698'440
Capital de la Fondation	5'000	5'000
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	2'876'659'897	2'758'315'303
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	119.3%	106.0%

Le degré de couverture a augmenté de 13.3 points de pourcentage. Cette évolution s'explique principalement par le résultat positif des placements de capitaux et par l'augmentation du taux d'intérêt technique.

3.6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

3.6.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2023	CHF 2022
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	156'698'440	543'104'790
Modification à la charge (+) / au profit (-) du compte d'exploitation	309'148'712	-386'406'350
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.	465'847'152	156'698'440
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	515'912'858	486'501'418
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-50'065'706	-329'802'978

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon la méthode Value at Risk avec un niveau de sécurité de 99.0 % et un horizon temporel de deux ans. Dans la branche LPP, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur s'élevait à 21.4 % (année précédente : 18.7 %) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. La diminution du rendement attendu et l'augmentation du rendement théorique ont entraîné une hausse de la valeur-cible, tandis que la légère baisse de la volatilité a quelque peu compensé cette augmentation. Grâce au bon résultat des placements, la réserve de fluctuation de valeur a pu être portée à 90.3 % de la valeur-cible.

3.6.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges min.	Marges max.	Valeur marchande CHF 31.12.2023	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2022	Quote-part effective
Liquidités / Short Duration	1.0%	0.0%	5.0%	18'259'878	0.7%	17'075'831	0.6%
Obligations Suisse	34.0%	30.0%	38.0%	936'803'355	33.9%	890'348'120	33.7%
Obligations Global AAA-AA	3.0%	0.0%	5.0%	82'843'454	3.0%	73'061'282	2.8%
Obligations d'entreprises Global	13.0%	11.0%	15.0%	354'013'281	12.8%	348'143'144	13.2%
Obligations à haut rendement Global	2.0%	0.0%	3.0%	54'758'522	2.0%	53'564'080	2.0%
Obligations d'infrastructure Global	3.0%	0.0%	5.0%	78'185'785	2.8%	77'260'761	2.9%
Actions Suisse	6.0%	5.0%	7.0%	163'382'903	5.9%	154'040'230	5.8%
Actions Global	19.0%	17.0%	21.0%	519'247'498	18.8%	491'952'208	18.6%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	52'202'599	1.9%	49'672'492	1.9%
Valeurs immobilières Suisse	13.0%	9.0%	15.0%	356'379'999	12.9%	359'604'413	13.6%
Valeurs immobilières Global	4.0%	1.0%	5.0%	99'628'611	3.6%	108'188'254	4.1%
FX Overlay				48'986'821	1.8%	20'890'677	0.8%
Total placements de capitaux				2'764'692'706	100.0%	2'643'801'491	100.0%
Autres actifs				212'949'442		206'036'134	
Total du bilan				2'977'642'148		2'849'837'625	

La stratégie de placement est restée inchangée pendant toute la période.

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur		Valeur		OPP 2 Limite maximale
	marchande CHF 31.12.2023	Quote-part effective	marchande CHF 31.12.2022	Quote-part effective	
Titres hypothécaires	434'341'733	15.7%	389'920'739	14.7%	50%
Actions	711'947'964	25.8%	672'740'344	25.4%	50%
Valeurs immobilières ¹	473'044'377	17.1%	485'292'719	18.4%	30%
Valeurs immobilières Global	114'465'318	4.1%	123'714'825	4.7%	10%
Placements alternatifs (y compris créances non trad.)	25'996'331	0.9%	36'662'020	1.4%	15%
Infrastructure	50'708'548	1.8%	9'956'446	0.4%	10%
Créances (fortune restante)	1'068'653'753	38.7%	1'049'229'223	39.7%	100%
Total placements de capitaux	2'764'692'706	100.0%	2'643'801'491	100.0%	
Devises étrangères non assurées	132'003'068	4.8%	80'353'305	3.0%	30%

¹ comprend également les actions immobilières suisses et étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement attribuées aux catégories de placement « Actions Suisse » et « Actions Global »

Toutes les fourchettes réglementaires, les limites par catégories ainsi que les restrictions relatives aux débiteurs et aux sociétés prévues par l'OPP 2 ont été respectées.

3.6.3 Explications du résultat net des placements

La baisse des taux d'intérêt a permis de réaliser des gains d'évaluation, notamment dans le domaine des obligations Suisse. La hausse des actions Suisse et Global a également contribué à la performance réjouissante. Les fonds immobiliers suisses cotés se sont quelque peu remis de la perte de l'année précédente. Le résultat global des placements dans la branche LPP a été remarquable avec 8.0 %, mais il n'a compensé que partiellement la perte de l'année précédente. Dans le domaine des obligations Suisse, le risque d'intérêt (durée) du portefeuille est resté inférieur à celui du benchmark. L'année précédente, une perte encore plus importante avait ainsi pu être évitée, mais au cours de l'exercice 2023 sous revue, cela a en revanche entraîné une baisse de rendement par rapport au benchmark stratégique.

La couverture étendue des risques de change a permis de réduire les risques escomptés. En raison de la vigueur du franc suisse, la performance de la fortune totale s'est améliorée de 2.0 points de pourcentage.

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande CHF 31.12.2023	2023 Performance	2023 Benchmark	2023 Variation	Valeur marchande CHF 31.12.2022	2022 Performance
Liquidités / Short Duration	18'259'878	0.7%	1.3%	-0.6%	17'075'831	-1.4%
Obligations Suisse	936'803'355	8.1%	11.0%	-2.9%	890'348'120	-9.9%
Obligations Global AAA-AA	82'843'454	-1.6%	-1.2%	-0.4%	73'061'282	-20.5%
Obligations d'entreprises Global	354'013'281	0.5%	0.3%	0.2%	348'143'144	-16.1%
Obligations à haut rendement Global	54'758'522	2.5%	3.5%	-1.0%	53'564'080	-11.7%
Obligations d'infrastructure Global	78'185'785	1.3%	0.2%	1.1%	77'260'761	-16.0%
Actions Suisse	163'382'903	6.1%	6.1%	0.0%	154'040'230	-16.4%
Actions Global	519'247'498	12.6%	12.0%	0.6%	491'952'208	-16.7%
Actions marchés émergents	52'202'599	-0.3%	-0.1%	-0.2%	49'672'492	-19.0%
Valeurs immobilières Suisse	356'379'999	4.2%	4.1%	0.1%	359'604'413	-9.7%
Valeurs immobilières Global	99'628'611	-3.4%	-3.4%	0.0%	108'188'254	-3.7%
FX Overlay	48'986'821				20'890'677	
Total global (avec couverture de change)	2'764'692'706	8.0%	8.9%	-0.9%	2'643'801'491	-12.8%
Total général (sans couverture de change)		6.0%	6.9%	-0.9%		-12.7%

3.6.4 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Créances envers les personnes qui paient des cotisations	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Créances envers les personnes qui paient des cotisations	134'109'337	125'039'318

Aucun placement n'est effectué auprès des employeurs affiliés. À la date de clôture du bilan, les créances envers les personnes qui paient des cotisations s'élevaient à 134.1 millions de francs (exercice précédent : 125 millions de francs). Les créances se composaient essentiellement des cotisations d'épargne et de risque pour employeurs et salarié-e-s, mais aussi des produits d'intérêts sur ces créances ainsi que des coûts refacturés et des frais réglementaires. Les créances non recouvrables envers des personnes qui paient des cotisations sont réglées avec le Fonds de Garantie (cf. également Justificatif d'avoirs auprès du Fonds de Garantie pour insolvabilité au chapitre 3.7).

Réserves de cotisations des employeurs	CHF 2023	CHF 2022
Réserves de cotisations des employeurs au 01.01.	286'326	311'791
Apports	0	58'000
Versements	-29'800	-43'214
Compensations avec les cotisations des employeurs	-39'349	-40'251
Total réserves de cotisations des employeurs au 31.12.	217'176	286'326

Les réserves de cotisations des employeurs sont affectées aux différentes affiliations. Il s'agit de réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à utilisation. Les réserves de cotisations des employeurs ne sont pas rémunérées.

3.7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Avoir auprès du FdG subsides et cotisations	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Avoir auprès du FdG subsides et cotisations	5'392'058	5'094'933
Avoir auprès du FdG subsides et cotisations mutation années précédentes	959'169	523'732
Total des avoirs auprès du FdG subsides et cotisations	6'351'227	5'618'665

L'avoir auprès du Fonds de garantie résultant de subsides et cotisations était constitué du solde des subsides du FdG pour structure d'âge défavorable, déduction faite des cotisations ordinaires de l'institution supplétive au FdG pour l'année sous revue 2023 et de calculs de mutation rétroactifs pour les années précédentes.

Avoirs auprès du FdG art. 12 LPP	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Avoirs FdG art. 12 LPP	8'467'812	7'367'237
Compte de régularisation actif FdG art. 12 LPP	14'150'451	12'875'287
Total des avoirs auprès du FdG art. 12 LPP	22'618'263	20'242'524

Les avoirs FdG art. 12 LPP se composaient du solde pour les cas FdG clôturés selon l'art. 12 LPP, facturés au Fonds de garantie au cours de l'exercice sous revue 2023 et pour les années précédentes. Les paiements futurs attendus pour les cas FdG selon l'art. 12 LPP ont été pris en compte comme compte de régularisation actif.

Avoir auprès du FdG pour insolvabilité (art. 56 LPP)	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Solde des avoirs auprès du FdG pour insolvabilité, art. 56 LPP au 01.01.	11'526'782	16'198'192
Demandes au FdG pour insolvabilité	17'470'193	17'917'119
Paiements du FdG pour insolvabilité pour l'exercice sous revue	-16'997'342	-20'615'428
Réception ultérieure dividende de faillite	-1'660'728	-1'585'671
Compensations des avoirs de vieillesse pour insolvabilité	-1'482'989	-1'433'344
Remboursements au FdG pour insolvabilité	1'873'323	1'212'799
Écritures de correction et autres comptabilisations	11'626	17'245
Attributions/amortissements de l'avoir auprès du FdG pour insolvabilité ¹	-968'098	-184'130
Total des avoirs auprès du FdG pour insolvabilité, art. 56 LPP au 31.12.	9'772'767	11'526'782

¹ Impact sur le résultat ; voir compte d'exploitation

Autres dettes	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Apports reçus non attribués	10'095'521	8'898'662
Cotisations payées d'avance par les entreprises	8'102'630	5'057'006
Impôt à la source	282'702	115'968
Engagements divers	637'406	640'431
Total autres dettes	19'118'259	14'712'067

Produits divers	CHF 2023	CHF 2022
Réimputation émoluments	2'063'462	2'154'387
Réception ultérieure dividende de faillite	1'761	0
Commission pour traitement impôt à la source	12'562	10'979
Divers	72'577	40'317
Total produits divers	2'150'362	2'205'683

Frais d'administration	CHF 2023	CHF 2022
Administration générale et amortissements	12'419'331	12'607'622
Organe de révision	80'212	67'568
Expert-e en prévoyance professionnelle	27'773	36'780
Autorité de surveillance	47'000	51'500
Autres honoraires	6'036	60'969
Total frais d'administration	12'580'351	12'824'438

Financement des frais d'administration	CHF 2023	CHF 2022
Total frais d'administration	12'580'351	12'824'438
Cotisations ordinaires des personnes assurées et des employeurs	12'602'172	13'378'219
Contributions au frais pour dépenses spéciales	7'186'741	6'925'359
Total cotisations	19'788'913	20'303'578
Résultat/excédent de financement	7'208'562	7'479'140

Les contributions aux frais pour dépenses spéciales sont, entre autres, des frais de rappel et de recouvrement, des frais pour dépôts d'insolvabilité auprès du Fonds de Garantie et des frais de résiliation de la convention d'affiliation.

3.8 Comptes annuels Prévoyance professionnelle

Bilan Prévoyance professionnelle

ACTIF	Index	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Placements		2'963'105'511.25	2'836'401'958.54
Liquidités		14'554'930.96	18'107'397.86
Créances envers les personnes qui paient des cotisations	3.6.4	134'109'336.66	125'039'317.93
Autres créances		48'801'488.58	48'153'566.58
Avoirs auprès d'autres branches		22'427'824.89	20'690'871.55
Avoirs auprès de tiers		279'888.80	301'197.85
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		755'163.18	813'592.27
Avoirs auprès du FdG subsides et cotisations	3.7	6'351'227.00	5'618'665.00
Avoirs auprès du FdG art. 12 LPP	3.7	8'467'811.78	7'367'236.64
Avoirs auprès du FdG art. 56 LPP	3.7	9'772'766.65	11'526'782.01
Avoirs auprès des destinataires		746'806.28	1'835'221.26
Placements de capitaux	3.6.2	2'764'692'706.22	2'643'801'491.14
Liquidités / Short Duration		18'259'877.67	17'075'831.10
Obligations Suisse		936'803'354.89	890'348'119.69
Obligations Global AAA-AA		82'843'454.07	73'061'282.13
Obligations d'entreprises Global		354'013'280.72	348'143'143.92
Obligations à haut rendement Global		54'758'522.13	53'564'080.30
Obligations d'infrastructure Global		78'185'785.13	77'260'760.51
Actions Suisse		163'382'903.26	154'040'229.74
Actions Global		519'247'498.49	491'952'208.33
Actions marchés émergents		52'202'598.89	49'672'491.56
Valeurs immobilières Suisse		356'379'999.18	359'604'412.77
Valeurs immobilières Global		99'628'610.91	108'188'253.66
FX Overlay		48'986'820.88	20'890'677.43
Équipement d'exploitation		947'048.83	1'300'185.03
Compte de régularisation actif		14'536'637.22	13'435'666.94
Total des actifs		2'977'642'148.47	2'849'837'625.48

Bilan Prévoyance professionnelle

PASSIF	Index	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Engagements		99'737'232.20	89'939'058.68
Prestations de libre passage et rentes non encore versées		80'618'973.25	75'226'992.15
Autres dettes	3.7	19'118'258.95	14'712'066.53
Compte de régularisation passif		1'027'842.79	1'296'938.06
Réserve de cotisations de l'employeur	3.6.4	217'176.22	286'325.96
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'410'807'745.72	2'601'611'862.90
Capital de prévoyance des personnes assurées actives	3.5.2	794'918'745.15	912'488'008.10
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	3.5.4	1'425'351'000.57	1'456'302'854.80
Provisions techniques	3.5.5	190'538'000.00	232'821'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	3.6.1	465'847'151.54	156'698'439.88
Capital de la Fondation, fonds libres		5'000.00	5'000.00
Capital de la Fondation		5'000.00	5'000.00
Fonds libres		0.00	0.00
Fonds libres au début de la période		0.00	0.00
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	0.00
Total des passifs		2'977'642'148.47	2'849'837'625.48

Compte d'exploitation Prévoyance professionnelle

	Index	CHF 2023	CHF 2022
Cotisations et apports ordinaires et autres		179'500'288.18	193'944'229.19
Cotisations des personnes salariées		84'972'132.66	89'913'314.15
Cotisations des employeurs		82'459'957.39	90'130'805.80
Prélèvement de la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations		-39'349.48	-40'251.28
Primes uniques et rachats		3'854'472.50	4'868'129.38
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		0.00	58'000.00
Subsides FdG pour structure d'âge défavorable		6'845'977.55	6'496'682.00
Indemnité FdG art. 12 LPP		2'375'739.14	2'701'678.67
Attribution/amortissement des créances FdG art. 56 LPP		-968'641.58	-184'129.53
Prestations d'entrée		146'170'296.16	155'525'515.91
Apports de libre passage		144'633'037.16	154'298'268.91
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce		1'537'259.00	1'227'247.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		325'670'584.34	349'469'745.10
Prestations réglementaires		-185'382'861.13	-177'387'725.42
Rentes de vieillesse		-74'006'458.01	-69'767'703.69
Rentes de survivants		-4'693'051.21	-4'253'485.98
Rentes d'invalidité		-7'374'618.68	-6'820'639.62
Rentes pour enfants		-1'026'040.77	-1'022'163.80
Prestations en capital à la retraite		-99'506'090.71	-94'963'894.05
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-1'636'618.30	-2'054'402.45
Prestations de libre passage en cas de sinistres		2'860'016.55	1'494'564.17
Prestations de sortie		-220'153'723.58	-211'094'916.83
Prestations de libre passage en cas de sortie		-184'584'821.26	-181'253'744.24
Prestations de libre passage en cas de résiliation du contrat		-28'451'431.53	-25'163'033.27
Versement des droits fondés sur des liquidations partielles	6.9.1	0.00	0.00
Versement du capital de couverture en cas de résiliation du contrat		-2'943'326.90	-1'259'000.02
Versement RCE en cas de résiliation du contrat		-29'800.26	-43'213.89
Versements anticipés EPL/divorce		-4'144'343.63	-3'375'925.41
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-405'536'584.71	-388'482'642.25
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques, réserves de cotisations		190'873'266.92	50'538'182.05
Dissolution/constitution du capital de prévoyance des personnes assurées actives		126'785'471.00	112'124'045.58
Dissolution/constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes		30'951'854.23	-76'653'662.45
Dissolution/constitution de provisions techniques		42'283'000.00	23'695'000.00
Rémunération du capital d'épargne		-9'216'208.05	-8'652'666.25
Dissolution/constitution de réserves de cotisations		69'149.74	25'465.17
Charges d'assurance		-1'018'622.00	-1'068'615.00
Cotisations au FdG pour structure d'âge défavorable		-1'018'622.00	-1'068'615.00
Résultat net de l'activité d'assurance		109'988'644.55	10'456'669.90

Compte d'exploitation Prévoyance professionnelle

	Index	CHF 2023	CHF 2022
Résultat net des placements		204'828'452.45	-390'336'610.54
Produits des placements de capitaux		210'187'237.66	-386'183'949.47
Résultat liquidités / Short Duration		382'321.61	-38'982.60
Résultat obligations Suisse		71'516'762.32	-110'963'543.37
Résultat obligations Global AAA-AA		-989'695.04	-19'136'211.62
Résultat obligations d'entreprises Global		2'446'006.08	-64'317'501.85
Résultat obligations à haut rendement Global		1'468'234.83	-6'922'977.39
Résultat des obligations d'infrastructure Global		1'148'825.75	-14'716'745.74
Résultat actions Suisse		9'390'957.17	-30'249'048.49
Résultat actions Global		60'928'933.95	-86'773'491.82
Résultat actions marchés émergents		-181'045.82	-12'340'781.15
Résultat valeurs immobilières Suisse		16'973'456.08	-33'903'728.87
Résultat valeurs immobilières Global		-4'029'577.84	-1'107'499.37
Résultat FX Overlay		51'132'058.57	-5'713'437.20
Frais de gestion de fortune		-5'952'533.03	-5'358'549.55
Produits d'intérêts		2'269'609.37	2'678'089.40
Charges d'intérêts		-1'675'861.55	-1'472'200.92
Autres produits		9'337'103.32	9'131'041.61
Produit de prestations fournies		7'186'741.00	6'925'358.71
Produits divers	3.7	2'150'362.32	2'205'682.90
Autres frais		-2'425'137.22	-2'833'012.33
Frais d'administration	3.7	-12'580'351.44	-12'824'438.34
Administration générale et amortissements		-12'425'366.61	-12'668'590.89
Organe de révision / expert-e en prévoyance professionnelle		-107'984.83	-104'347.45
Autorité de surveillance		-47'000.00	-51'500.00
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification réserve de fluctuation de valeur		309'148'711.66	-386'406'349.70
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	3.6.1	-309'148'711.66	386'406'349.70
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	0.00

4 AC Assurance de risque des personnes au chômage

4 AC Assurance de risque des personnes au chômage

L'institution supplétive assure toutes les personnes percevant des indemnités journalières de l'assurance-chômage contre les risques d'invalidité et de décès. La marche des affaires et notamment les recettes des cotisations dépendent donc directement du nombre de personnes au chômage. Les événements liés aux prestations remontant en moyenne à quatre ou cinq ans, les cas de prestations annoncés en 2023 doivent être mis en rapport avec les chiffres du chômage des années 2018/2019. Dans la branche AC, le défi tient principalement à clarifier l'obligation de fournir des prestations.

4.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés AC		2023	2022
Nombre de personnes au chômage / personnes assurées actives		106'859	96'941
Nombre de bénéficiaires de rentes		4'397	4'393
Excédent de produits (+) / de charges (-) ¹	CHF	34'049'635	-98'885'039
Rendement sur les placements de capitaux		5.7%	-10.2%
Taux de frais TER ²		0.20%	0.21%
Taux de transparence en matière de frais		100.0%	100.0%
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	CHF	761'217'830	741'883'134
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	391'586'442	406'301'380
Degré de couverture (effectif) ²		194.4%	182.6%
Degré de couverture (théorique) ²		117.7%	114.8%
Frais d'administration par bénéficiaire de rente	CHF	362.72	325.95

¹ avant modification de la réserve de fluctuation de valeur

² pour la définition, voir chapitre 8 « Lexique et liste des abréviations »

Le rendement positif sur les placements de capitaux de 5.7 % a entraîné une augmentation du degré de couverture à 194.4 %.

4.2 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes

4.2.1 Personnes assurées actives

	2023	2022	2021	2020	2019
Nombre de personnes au chômage en Suisse (au 31.12.) ¹	106'859	96'941	121'728	163'545	117'277

¹ Source : Secrétariat d'État à l'économie SECO, « La situation sur le marché du travail » (décembre 2023)

Conformément à son mandat légal (art. 60 LPP), l'institution supplétive a l'obligation d'assurer l'assurance-chômage et d'appliquer l'assurance obligatoire pour la prévoyance professionnelle pour les bénéficiaires d'indemnités journalières qui lui sont communiqués. Le nombre de personnes inscrites au chômage, et donc des assurés actifs, a augmenté pour atteindre 106'859 personnes au 31 décembre 2023 (année précédente 96'941).

4.2.2 Bénéficiaires de rentes

Effectif et évolution des bénéficiaires de rentes	Nombre 31.12.2023	Nombre Sorties	Nombre Entrées	Nombre 31.12.2022
Rentes d'invalidité	2'582	200	231	2'551
Rentes de conjoint	775	22	25	772
Rentes pour enfants	1'040	170	140	1'070
Total des bénéficiaires de rentes	4'397	392	396	4'393

Dans la branche Assurance de risque des personnes au chômage, seuls les risques décès et invalidité sont assurés. En cas de prestation, il en résulte (en général) des rentes d'invalidité temporaires ou des rentes viagères pour conjoints ainsi que des rentes pour enfants.

4.3 Nature de l'application du but

4.3.1 Explications des plans de prévoyance

L'offre consiste en un plan LPP minimal (plan AL). Sont assurées les personnes qui, selon l'art. 2, al. 3, LPP doivent être assujetties à titre obligatoire (bénéficiaires d'indemnités journalières de l'assurance-chômage). Les prestations de décès et d'invalidité dépendent de l'avoir d'épargne individuel, disponible et projeté. Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

L'assurance est gérée sans annonce de mutations. Seule la survenance d'un cas de prestation fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs.

4.3.2 Financement, méthodes de financement

Dans le plan AL, l'assurance-chômage prend en charge la moitié des cotisations, la personne au chômage, l'autre moitié.

4.3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les rentes de survivants et d'invalidité dans la branche AC seront adaptées au renchérissement au 1^{er} janvier 2024, conformément à la loi.

Dans la branche Assurance de risques des personnes au chômage, les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse.

4.4 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

4.4.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

L'institution supplétive est autonome. La branche AC assume elle-même les risques actuariels de décès et d'invalidité et supporte également les risques de placements dans leur intégralité.

4.4.2 Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes (capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes)

Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	CHF 2023	CHF 2022
Capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes au 01.01.	237'670'380	237'305'878
Actualisation de la différence	-25'045'653	-24'199'009
Prestations versées	25'797'000	23'521'000
Gain (-) / perte (+) de mortalité résultant des rentes	-14'000	-1'220'000
Rémunération du capital de couverture	3'019'000	2'969'000
Modification des bases techniques	-14'717'000	0
Divers	3'950'714	-706'488
Total capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes au 31.12.	230'660'442	237'670'380

Pour calculer le capital de couverture au 31 décembre 2023, on a utilisé un taux d'intérêt technique de 2.0 % (année précédente : 1.25 %).

En 2023, la position « Modification des bases techniques » était constituée de l'augmentation du taux d'intérêt technique de 1.25 % à 2.0 %. En 2022, les bases techniques sont restées inchangées.

Le capital de couverture total était réparti comme suit entre les différents types de rentes :

Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Capital de couverture pour rentes d'invalidité	139'843'975	138'374'855
Capital de couverture pour rentes de conjoint	78'820'061	86'634'660
Capital de couverture pour rentes pour enfants	11'996'406	12'660'866
Total du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	230'660'442	237'670'380

Le capital de couverture des rentes d'invalidité en cours correspond à la valeur actuelle d'une rente d'invalidité temporaire (rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite), y compris le droit à une rente de conjoint (à vie).

4.4.3 Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques

Récapitulation des provisions techniques	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	122'963'000	129'257'000
Provision pour fluctuation du risque des personnes assurées actives	14'750'000	16'442'000
Provision pour fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes	1'992'000	2'062'000
Provision pour adaptations obligatoires au renchérissement (rentes)	21'221'000	20'870'000
Total des provisions techniques	160'926'000	168'631'000

Provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (provision IBNR)

Pour les nouveaux cas de prestations suite à une invalidité ou un décès, plusieurs années s'écoulent souvent entre la survenance du sinistre et l'annonce du cas de prestations. Une provision pour cas de sinistres annoncés tardivement est constituée afin que la mise en réserve des nouvelles adhésions en cas d'invalidité et de décès ait lieu conformément aux périodes et aux causalités.

Provision pour fluctuation du risque

Cette provision comprend une composante pour « fluctuation du risque des personnes assurées actives » et pour « fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes ».

Dans la branche AC, l'effectif des personnes assurées actives n'est pas géré individuellement. La provision pour fluctuation du risque des personnes assurées actives est donc définie approximativement. La valeur-cible s'élève à 1.15 % de la masse salariale moyenne assurée des trois dernières années. La provision pour fluctuation du risque est comprise, selon le résultat du risque, entre un minimum (la moitié de la valeur-cible) et un maximum (deux fois la valeur-cible).

La provision pour « fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes » correspond à un pourcentage du capital de couverture des bénéficiaires de rentes. Le taux est fixé en fonction du nombre de bénéficiaires de rentes. Au cours de l'exercice sous revue, cette provision s'est élevée à 0.9 % (année précédente : 0.9 %) du capital de couverture des bénéficiaires de rentes.

Provision pour adaptations obligatoires au renchérissement (rentes)

La provision pour adaptations au renchérissement préfinance les coûts attendus des futures adaptations des rentes en cours au renchérissement à hauteur de 1.0 % par an. La provision est calculée en fonction du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes ayant droit à une rente et de la durée moyenne de versement de la rente jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite de 64/65 ans ou jusqu'à l'âge terme de 25 ans pour les rentes pour enfants.

Évolution générale des provisions techniques

Les provisions techniques ont diminué de 4.6 % (année précédente : réduction de 4.0 %).

Évolution des provisions techniques	CHF 2023	CHF 2022
Provisions techniques au 01.01.	168'631'000	175'646'000
Modification provision pour cas de sinistres annoncés tardivement (IBNR)	-6'294'000	-5'815'000
Modification provision pour fluctuation du risque des personnes assurées actives	-1'692'000	-901'000
Modification provision pour fluctuation du risque des bénéficiaires de rentes	-70'000	-6'000
Modification provision pour adaptations oblig. au renchérissement (rentes)	351'000	-293'000
Total provisions techniques au 31.12.	160'926'000	168'631'000

4.4.4 Résultats de l'expertise actuarielle

L'expertise actuarielle du 31 décembre 2022 montre que la situation financière de l'assurance de risque pour les personnes au chômage reste excellente.

4.4.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les capitaux de couverture des bénéficiaires de rentes ont été déterminés sur la base des tables de générations LPP 2020 avec le modèle de projection OFS 2018 et un taux d'intérêt technique de 2.0 %.

4.4.6 Modification des bases et hypothèses techniques

Pour l'exercice sous revue, le taux d'intérêt technique a été relevé de 1.25 % à 2.0 %.

4.4.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	391'586'442	406'301'380
Réserve de fluctuation de valeur	69'310'800	60'132'604
Fonds libres	300'320'588	275'449'149
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	761'217'830	741'883'134
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	194.4%	182.6%

Le degré de couverture a augmenté de 11.8 points de pourcentage en raison du bon résultat des placements. Des fonds libres restaient disponibles.

4.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

4.5.1 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2023	CHF 2022
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	60'132'604	75'157'242
Modification à la charge (+) / au profit (-) du compte d'exploitation	9'178'196	-15'024'637
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.	69'310'800	60'132'604
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	69'310'800	60'132'604

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur a été déterminé selon la méthode Value at Risk avec un niveau de sécurité de 99.0 % et un horizon temporel de deux ans. Dans la branche AC, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur s'élevait à 17.7 % (année précédente : 14.8 %) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. La diminution du rendement attendu et l'augmentation du rendement théorique ont entraîné une hausse de la valeur-cible, tandis que la légère baisse de la volatilité a quelque peu compensé cette augmentation.

4.5.2 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie	Marges min.	Marges max.	Valeur marchande CHF 31.12.2023	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2022	Quote-part effective
Liquidités / Short Duration	18.0%	14.0%	22.0%	128'316'686	16.9%	124'393'760	16.8%
Obligations Suisse	23.0%	19.0%	27.0%	180'562'439	23.8%	172'059'307	23.2%
Obligations Global AAA-AA	8.0%	6.0%	10.0%	55'196'630	7.3%	56'113'607	7.6%
Obligations d'entreprises Global	11.0%	9.0%	13.0%	80'542'977	10.6%	80'170'538	10.8%
Actions Suisse	6.0%	5.0%	7.0%	48'274'144	6.4%	45'513'699	6.1%
Actions Global	18.0%	16.0%	20.0%	138'086'875	18.2%	135'376'312	18.3%
Actions marchés émergents	2.0%	1.0%	3.0%	14'614'962	1.9%	14'125'504	1.9%
Valeurs immobilières Suisse	10.0%	6.0%	12.0%	75'969'685	10.0%	77'192'423	10.4%
Valeurs immobilières Global	4.0%	1.0%	5.0%	27'309'797	3.6%	29'544'520	4.0%
FX Overlay				11'207'469	1.5%	5'661'422	0.8%
Total placements de capitaux				760'081'666	100.0%	740'151'092	100.0%
Autres actifs				3'051'421		3'688'555	
Total du bilan				763'133'087		743'839'647	

La stratégie de placement n'a subi aucune modification au cours de l'exercice sous revue.

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF 31.12.2023	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2022	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	96'028'070	12.6%	86'292'843	11.7%	50.0%
Actions	194'822'689	25.6%	188'664'937	25.5%	50.0%
Valeurs immobilières ¹	107'873'047	14.2%	111'592'670	15.1%	30.0%
Valeurs immobilières Global	31'253'614	4.1%	33'817'150	4.6%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non trad.)	6'719'271	0.9%	8'510'725	1.1%	15.0%
Infrastructure	0	0.0%	0	0.0%	10.0%
Créances (fortune restante)	354'638'589	46.7%	345'089'917	46.6%	100.0%
Total placements de capitaux	760'081'666	100.0%	740'151'092	100.0%	
Devises étrangères non assurées	30'613'281	4.0%	25'896'096	3.5%	30.0%

¹ comprend également les actions immobilières suisses et étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans les catégories de placement Actions Suisse et Actions Global.

4.5.3 Explications du résultat net des placements

La baisse des taux d'intérêt a entraîné des gains d'évaluation dans le domaine des placements à revenu fixe. L'évolution positive des actions Suisse et Global a également entraîné une performance réjouissante en 2023, qui n'a toutefois pu compenser que partiellement la perte de l'année précédente.

La couverture systématique des risques de change a permis de réduire les risques comme souhaité, mais aussi d'améliorer la performance de 1.7 point de pourcentage en raison de la vigueur du franc suisse.

Performance par catégorie de placement	Valeur marchande CHF 31.12.2023	2023 Performance	2023 Benchmark	2023 Variation	Valeur marchande CHF 31.12.2022	2022 Performance
Liquidités / Short Duration	128'316'686	1.6%	1.3%	0.3%	124'393'760	-0.9%
Obligations Suisse	180'562'439	4.9%	8.3%	-3.4%	172'059'307	-8.5%
Obligations Global AAA-AA	55'196'630	-1.6%	-1.2%	-0.4%	56'113'607	-20.5%
Obligations d'entreprises Global	80'542'977	0.5%	0.3%	0.2%	80'170'538	-16.1%
Actions Suisse	48'274'144	6.1%	6.1%	0.0%	45'513'699	-16.4%
Actions Global	138'086'875	12.7%	12.0%	0.7%	135'376'312	-16.7%
Actions marchés émergents	14'614'962	-0.3%	-0.1%	-0.2%	14'125'504	-19.1%
Valeurs immobilières Suisse	75'969'685	0.8%	2.7%	-1.9%	77'192'423	-3.8%
Valeurs immobilières Global	27'309'797	-2.3%	-2.3%	0.0%	29'544'520	-3.3%
FX Overlay	11'207'469				5'661'422	
Total global (y compris couverture de change)	760'081'666	5.7%	6.6%	-0.9%	740'151'092	-10.2%
Total global (sans couverture de change)		4.0%	4.8%	-0.8%		-10.5%

4.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres dettes	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Engagements auprès d'autres branches de la Fondation	1'645'426	1'552'936
Impôt à la source	13'796	1'524
Engagements divers	80'806	71'450
Total autres dettes	1'740'028	1'625'910

Cotisations ordinaires et autres	CHF 2023	CHF 2022
Cotisations des personnes salariées	2'495'911	2'844'023
Cotisations des employeurs	2'747'184	3'100'394
Total cotisations ordinaires et autres	5'243'095	5'944'418

La Fondation institution supplétive reçoit ces contributions du SECO. Le taux de cotisation ordinaire depuis le 1^{er} janvier 2019 s'élève à 0.25 % de l'indemnité journalière assurée.

Frais d'administration	CHF 2023	CHF 2022
Administration générale et amortissements	1'511'679	1'347'807
Organe de révision	50'660	42'674
Expert-e en prévoyance professionnelle	27'773	36'780
Autorité de surveillance	4'750	4'625
Total frais d'administration	1'594'862	1'431'886

Financement des frais d'administration	CHF 2023	CHF 2022
Total frais d'administration	1'594'862	1'431'886
Contributions aux frais des personnes assurées	1'677'790	1'664'437
Résultat/excédent de financement	82'929	232'551

4.7 Comptes annuels Assurance de risque des personnes au chômage

Bilan Assurance de risque des personnes au chômage

ACTIF	Index	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Placements		762'608'206.84	743'316'730.25
Liquidités		2'121'256.50	2'662'049.49
Autres créances		293'617.85	350'074.35
Avoirs auprès de tiers		35'482.23	33'603.23
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions		104'685.50	130'018.90
Avoirs auprès des destinataires		153'450.12	186'452.22
Placements de capitaux	4.5.2	760'081'665.65	740'151'092.10
Liquidités / Short Duration		128'316'686.18	124'393'760.06
Obligations Suisse		180'562'439.13	172'059'307.29
Obligations Global AAA-AA		55'196'630.36	56'113'607.36
Obligations d'entreprises Global		80'542'976.86	80'170'538.14
Actions Suisse		48'274'144.42	45'513'699.10
Actions Global		138'086'875.48	135'376'311.79
Actions marchés émergents		14'614'962.35	14'125'503.73
Valeurs immobilières Suisse		75'969'684.87	77'192'422.50
Valeurs immobilières Global		27'309'796.99	29'544'519.93
FX Overlay		11'207'469.01	5'661'422.20
Équipement d'exploitation		111'666.84	153'514.31
Compte de régularisation actif		524'880.26	522'916.72
Total des actifs		763'133'087.10	743'839'646.97

PASSIF	Index	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Engagements		1'754'670.47	1'780'284.73
Rentes pas encore versées		14'642.13	154'374.80
Autres dettes	4.6	1'740'028.34	1'625'909.93
Compte de régularisation passif		160'586.57	176'228.48
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		391'586'442.02	406'301'380.43
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	4.4.2	230'660'442.02	237'670'380.43
Provisions techniques	4.4.3	160'926'000.00	168'631'000.00
Réserve de fluctuation de valeur	4.5.1	69'310'800.24	60'132'604.30
Capital de la Fondation, fonds libres		300'320'587.80	275'449'149.03
Capital de la Fondation		0.00	0.00
Fonds libres		300'320'587.80	275'449'149.03
Fonds libres au début de la période		275'449'149.03	359'309'550.28
Excédent des produits (+) / des charges (-)		24'871'438.77	-83'860'401.25
Total des passifs		763'133'087.10	743'839'646.97

Compte d'exploitation Assurance de risque des personnes au chômage

	Index	CHF 2023	CHF 2022
Cotisations et apports ordinaires et autres	4.6	5'243'095.25	5'944'417.70
Cotisations des personnes salariées		2'495'910.90	2'844'023.30
Cotisations des employeurs		2'747'184.35	3'100'394.40
Apports provenant des cotisations		5'243'095.25	5'944'417.70
Prestations réglementaires		-25'045'652.61	-24'199'009.05
Rentes de survivants		-4'086'474.94	-4'042'250.09
Rentes d'invalidité		-18'796'080.54	-17'990'510.94
Rentes pour enfants		-1'818'682.60	-1'873'515.55
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-344'414.53	-292'732.47
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-25'045'652.61	-24'199'009.05
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance provisions techniques, réserves de cotisations		14'749'175.08	6'655'276.39
Dissolution/constitution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes		7'044'175.08	-359'723.61
Dissolution/constitution de provisions techniques		7'705'000.00	7'015'000.00
Résultat net de l'activité d'assurance		-5'053'382.28	-11'599'314.96
Résultat net des placements		40'991'746.92	-85'896'946.30
Produits des placements de capitaux		42'486'562.47	-84'331'681.91
Résultat liquidités / Short Duration		2'271'946.45	-1'061'537.80
Résultat obligations Suisse		8'548'557.90	-16'740'945.54
Résultat obligations Global AAA-AA		-896'132.71	-16'250'119.13
Résultat obligations d'entreprises Global		474'458.49	-12'964'955.44
Résultat actions Suisse		2'774'711.51	-8'268'239.92
Résultat actions Global		16'446'406.22	-22'756'207.72
Résultat actions marchés émergents		-43'913.63	-4'702'460.02
Résultat valeurs immobilières Suisse		1'110'908.33	-2'689'464.94
Résultat valeurs immobilières Global		-945'810.32	-398'707.69
Résultat FX Overlay		12'745'430.23	1'500'956.29
Frais de gestion de fortune		-1'501'480.14	-1'574'517.13
Produits d'intérêts		6'675.51	15'202.81
Charges d'intérêts		-10.92	-5'950.07
Autres produits		555.04	782.34
Autres frais		-294'423.11	42'326.65
Frais d'administration	4.6	-1'594'861.86	-1'431'886.45
Administration générale et amortissements		-1'511'678.70	-1'347'807.43
Organe de révision / expert-e en prévoyance professionnelle		-78'433.16	-79'454.02
Autorité de surveillance		-4'750.00	-4'625.00
Excédent des produits (+) / des charges (-) avant modification de la réserve de fluctuation de valeur		34'049'634.71	-98'885'038.72
Modification de la réserve de fluctuation de valeur	4.5.1	-9'178'195.94	15'024'637.47
Excédent des produits (+) / des charges (-)		24'871'438.77	-83'860'401.25

5 CR Contrôle de la réaffiliation

5 CR Contrôle de la réaffiliation

Conformément à l'art. 11, al. 3^{bis}, LPP, les institutions de prévoyance sont tenues d'annoncer la résiliation d'un contrat d'affiliation à l'institution supplétive. L'institution supplétive vérifie ensuite si une entreprise dont le personnel est assujéti à la LPP se réaffilie à une institution de prévoyance après la résiliation / dissolution d'un contrat d'affiliation.

5.1 Chiffres-clés

Chiffres-clés CR		2023	2022
Nombre d'annonces		24'739	24'891
Frais d'administration par annonce	CHF	42.43	39.21

5.2 Nature de l'application du but

Aucun plan de prévoyance ni compte d'épargne n'est géré dans la branche CR.

5.3 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

Il n'y a aucun risque actuariel.

5.4 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Autres dettes	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Engagements auprès d'autres branches de la Fondation	1'035'438	968'819
Engagements divers	53'189	48'724
Total autres dettes	1'088'627	1'017'543

Frais d'administration	CHF 2023	CHF 2022
Administration générale et amortissements	1'029'137	958'076
Organe de révision	16'887	14'225
Autorité de surveillance	3'750	3'750
Total frais d'administration	1'049'774	976'051

Financement des frais d'administration	CHF 2023	CHF 2022
Couverture du déficit par le FdG	1'049'526	976'265

En vertu de l'art. 11, al. 7, LPP et de l'art. 56, al. 1, let. d, LPP, les frais d'administration pour la branche CR sont entièrement pris en charge par le FdG.

5.5 Comptes annuels Contrôle de la réaffiliation

Bilan Contrôle de la réaffiliation

ACTIF	Index	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Placements		1'152'184.75	1'091'221.37
Liquidités		22'908.70	15'266.35
Autres créances		1'072'881.48	999'180.27
Avoirs auprès de tiers		23'355.40	22'915.20
Avoirs auprès du FdG	5.4	1'049'526.08	976'265.07
Équipement d'exploitation		56'394.57	76'774.75
Compte de régularisation actif		21'973.38	15'105.33
Total des actifs		1'174'158.13	1'106'326.70

PASSIF	Index	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Engagements		1'088'626.74	1'017'542.66
Autres engagements	5.4	1'088'626.74	1'017'542.66
Compte de régularisation passif		85'531.39	88'784.04
Capital de la Fondation, fonds libres		0.00	0.00
Capital de la Fondation		0.00	0.00
Fonds libres		0.00	0.00
Fonds libres au début de la période		0.00	0.00
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	0.00
Total Passifs		1'174'158.13	1'106'326.70

Compte d'exploitation Contrôle de la réaffiliation

	Index	CHF 2023	CHF 2022
Résultat net des placements		248.05	-214.04
Produits d'intérêts		248.05	0.00
Charges d'intérêts		0.00	-214.04
Autres produits		1'049'526.08	976'265.07
Produit de prestations fournies		1'049'526.08	976'265.07
Autres frais		-0.02	0.01
Frais d'administration	5.4	-1'049'774.11	-976'051.04
Administration générale et amortissements		-1'029'137.44	-958'076.22
Organe de révision		-16'886.67	-14'224.82
Autorité de surveillance		-3'750.00	-3'750.00
Excédent des produits (+) / des charges (-)		0.00	0.00

6 Annexe Ensemble de la Fondation

6 Annexe Ensemble de la Fondation

Les chapitres qui suivent constituent les comptes annuels de la Fondation institution supplétive LPP :

- Bilan et compte d'exploitation de l'Ensemble de la Fondation (p. 17 – 20)
- Bilan et compte d'exploitation avec commentaires des branches CLP, LPP, AC et CR (p. 21 – 66)
- Annexe Ensemble de la Fondation (p. 67 – 83)

6.1 Bases et organisation

6.1.1 Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance de droit privé, fondée le 6 décembre 1983, à la demande du législateur (cf. art. 54 LPP), par les organisations faïtières des employé-e-s et des employeurs. Elle est inscrite au registre du commerce du canton de Zurich sous le nom de « Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'art. 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP) ».

L'art. 60, al. 2 et 5, LPP et l'art. 11, al. 3^{bis}, LPP décrivent les tâches de la Fondation institution supplétive LPP. Des explications détaillées sont présentées au chapitre « 1.1 Tâches ».

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e, de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54, al. 4, LPP). Pour accomplir ses tâches dans le cadre de la branche d'activité LPP, l'institution supplétive peut édicter des décisions (art. 60, al. 2^{bis}, LPP).

6.1.2 Enregistrement LPP et Fonds de Garantie

L'institution supplétive est inscrite au registre LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

L'institution supplétive est soumise à la loi sur le libre passage et est affiliée au Fonds de Garantie (FdG) (numéro d'enregistrement D1 1000).

6.1.3 Indication des actes et des règlements

	Dernière modification
Acte de fondation	08.04.2020
Règlement de liquidation partielle	05.12.2019
Règlement sur les placements	01.01.2023
Plans de prévoyance	01.01.2023
Règlement sur les frais	01.01.2022
Règlement sur la tenue des comptes de libre passage	01.01.2022
Règlement d'organisation	08.12.2022
Règlement sur les provisions techniques	31.12.2023

6.1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

L'organe suprême de la Fondation est le Conseil de fondation. Au cours de l'exercice sous revue, il se composait de onze membres. Les organisations faïtières des personnes salariées et des employeurs délèguent dix représentantes et représentants, l'administration publique dispose pour sa part d'un siège (sans droit de vote).

Le Conseil de fondation élit en son sein un Comité du Conseil de fondation et un Comité de placement. Les comités assument des tâches et responsabilités clairement définies dans le règlement d'organisation.

La direction des affaires opérationnelles est déléguée à la Direction. Les personnes autorisées à signer pour l'institution supplétive sont inscrites au registre du commerce.

Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation, les membres de la Direction ainsi que d'autres collaboratrices et collaborateurs choisis de l'institution supplétive. Ces personnes sont autorisées à signer collectivement à deux.

Représentation des personnes salariées

Jordi Serra - vice-président	Syndicat des services publics (SSP), Zurich
Aldo Ferrari	Unia, Berne
Urs Masshardt	Travail.Suisse, Lucerne
Dr Gabriela Medici	Union syndicale suisse, Berne
Adrian Wüthrich	Travail.Suisse, Berne

Représentation des employeurs

Dr Lukas Müller-Brunner - président	Union patronale suisse, Zurich
François Gummy	Fondation de Prévoyance Richemont, Villars-sur-Glâne
Michael Krähenbühl	proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne
Björn Wertli	GastroSocial, Aarau
Henrique Schneider	Union suisse des arts et métiers, Berne / Membre jusqu'au 31.07.2023
Hans Ulrich Bigler	Union suisse des arts et métiers, Berne / Membre à partir du 01.08.2023

Représentation des pouvoirs publics

Christian Müller	Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne
------------------	---

Comité du Conseil de fondation

Jordi Serra	Président
Aldo Ferrari	
Dr Lukas Müller-Brunner	
Henrique Schneider	Membre jusqu'au 31.07.2023
Hans Ulrich Bigler	Membre à partir du 01.08.2023

Comité de placement

Dr Lukas Müller-Brunner	Présidence à partir du 01.08.2023
Henrique Schneider	Présidence et membre jusqu'au 31.07.2023
Hans Ulrich Bigler	Membre à partir du 01.08.2023
Urs Masshardt	
Jordi Serra	

Direction

Marc Gamba	Directeur
Marco Bagutti	Responsable Placements de capitaux, membre de la Direction
Jeannette Canzani	Responsable Operation, membre de la Direction
Hansjürg Christen	Responsable Internal Services, membre de la Direction
Dr Frank Rietmann	Responsable Finances & risque, membre de la Direction
Roman Senti	Responsable Informatique, membre de la Direction

Adresse

Fondation institution supplétive LPP	Elias-Canetti-Strasse 2, 8050 Zürich
--------------------------------------	--------------------------------------

Les adresses de correspondance pour les affaires courantes figurent à la fin du rapport de gestion.

6.1.5 Expert-e, organe de révision, société qui contrôle les investissements, autorité de surveillance

Expert-e en prévoyance professionnelle

Prevanto AG, Bâle

Patrick Spuhler, expert exécutif

Organe de révision

BDO SA, Zurich

Peter Stalder, réviseur responsable

Société qui contrôle les investissements

PPCmetrics AG, Zurich

Dr Andreas Reichlin, partenaire

Autorité de surveillance

Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), Berne

6.1.6 Employeurs affiliés

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.2 Personnes assurées actives et bénéficiaires de rentes

6.2.1 Personnes assurées actives

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.2.2 Bénéficiaires de rentes

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.3 Nature de l'application du but

6.3.1 Explications des plans de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.3.2 Financement, méthodes de financement

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

6.4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels répondent aux normes de la Swiss GAAP RPC 26.

6.4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 ainsi qu'à la Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles ou effectives sont comptabilisées à la date de clôture du bilan :

- Conversion des monnaies : cours à la date de clôture du bilan
- Liquidités, créances, engagements : valeur nominale
- Titres et fonds immobiliers cotés : valeur de marché ; placements à taux fixes, intérêts courus inclus
- Prêts (à court terme) : valeur nominale, intérêts courus inclus
- Prêts (à long terme) : valeur vénale, intérêts courus inclus
- Parts de fonds et de fondations de placement : valeur d'inventaire (Net Asset Value)
- Les placements non traditionnels négociés en bourse ainsi que les instruments financiers dérivés (tels que les options sur les actions, les taux d'intérêt et les devises ainsi que les futures) sont évalués à la valeur vénale. Pour les produits non négociés en bourse, la valeur de remplacement à la date de clôture du bilan est considérée comme valeur vénale.
- Immobilisations corporelles : valeurs d'acquisition diminuées des amortissements cumulés et des correctifs de valeur nécessaires
- Immobilisations incorporelles : valeurs d'acquisition diminuées des amortissements cumulés et des correctifs de valeur nécessaires
- Capitaux de prévoyance des personnes assurées actives : correspondent aux avoirs d'épargne des personnes assurées

6.4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Au cours de l'exercice sous revue, les principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes n'ont pas été modifiés.

6.5 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

6.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.2 Évolution et rémunération des avoirs d'épargne dans la primauté des cotisations

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.4 Évolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.5 Récapitulation, évolution et explication des provisions techniques

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Des explications détaillées sur les différentes branches figurent dans la première partie du rapport de gestion.

6.5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Degré de couverture	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	20'926'483'050	19'725'984'735
Réserve de fluctuation de valeur	1'260'671'033	441'219'523
Fonds libres	300'320'588	275'449'149
Capital de la Fondation	5'000	5'000
Fonds disponibles servant à couvrir les obligations réglementaires	22'487'479'671	20'442'658'406
Degré de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	107.5%	103.6%

Le degré de couverture a augmenté de 3.9 points de pourcentage (baisse de 8.4 points de pourcentage l'année précédente). Cette évolution s'explique principalement par le résultat positif des placements de capitaux.

6.6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.6.1 Organisation de l'activité de placement, dépositaire central, direction du fonds, sociétés de conseil en placement et de gestion de fortune

Le Conseil de fondation est responsable de la gestion de fortune et surveille l'activité de placement.

Le Comité de placement est responsable de l'application des directives fixées par le Conseil de fondation et garantit le respect de la stratégie de placement. Il décide de la répartition tactique de la fortune, de la couverture du risque de change et de l'attribution d'ordres ou de mandats aux banques et aux sociétés de gestion de fortune.

Aux réunions du Comité de placement prennent part, outre les membres ayant le droit de vote, des représentant-e-s du secrétariat, du contrôle des investissements et, au cas par cas, d'autres conseillères et conseillers externes.

La gestion de portefeuille est assurée par des banques et des sociétés de gestion de fortune sélectionnées. L'institution supplétive met en œuvre les placements dans les valeurs immobilières par l'intermédiaire de fondations de placement, de fonds cotés et non cotés. La gestion des liquidités, l'octroi de prêts aux collectivités de droit public suisses et une partie de la gestion des fonds immobiliers sont assurés par le secrétariat.

Catégorie de placement	Sociétés de gestion de fortune	Mise en œuvre
Liquidités / Short Duration	Pictet Asset Management SA, Genève	active
	SYZ Asset Management SA, Zurich	active
	Aberdeen Asset Managers Limited, Londres	active
	BlackRock Investment Management (UK) Limited, Londres sous-déleguée à BlackRock Institutional Trust Company, N.A., San Francisco	active
	UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich	active
	DWS International GmbH, Frankfurt am Main	active
Obligations Suisse	Pictet Asset Management SA, Genève	conformément aux règles
	UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich	conformément aux règles
Obligations Global AAA-AA	Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich, sous-déleguée à Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	Obligations d'État, conformément aux règles
Obligations d'entreprises Global	DWS International GmbH, Francfort-sur-le-Main	EUR, active
	Legal & General Investment Management Limited, Londres	EUR, active
	Payden & Rygel, Los Angeles	USD, active
Obligations à haut rendement Global	Legal & General Investment Management Limited, Londres	active
Obligations d'infrastructure Global	MetLife Investment Management, Londres	active
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA, Genève	indexée
Actions Global	UBS Asset Management Switzerland SA, Zurich, sous-dé- léguée à UBS Asset Management (UK) Ltd., Londres	indexée
Actions marchés émergents	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	indexée
	DWS Investments UK Limited. London	indexée
FX Overlay (couverture)	Record Currency Management Limited, Windsor	passive

Toutes les sociétés de gestion de fortune sont agréées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ou sont soumises à une autorité de surveillance étrangère correspondante (art. 48f OPP 2).

AEIS Institutional Funds

Pour appliquer efficacement les diverses stratégies de placement dans les branches CLP, LPP et AC, l'institution supplétive instaure des fonds à investisseur unique spécifiques pour les principales catégories de placement. Les trois branches sont les seuls investisseurs admis dans ces véhicules. Les sociétés de gestion de fortune citées précédemment gèrent les fortunes partielles correspondantes dans ce fonds. La fonction de direction de l'AEIS Institutional Funds est assurée par FundPartner Solutions (Suisse) SA.

Fin 2023, les fonds suivants étaient opérationnels :

Fonds

AEIS Institutional Fund – Short Duration (CHF hedged)

AEIS Institutional Fund – obligations en CHF

AEIS Institutional Fund – obligations en CHF II

AEIS Institutional Fund – obligations d'État Global

AEIS Institutional Fund – obligations d'entreprises Global

AEIS Institutional Fund – actions Suisse

AEIS Institutional Fund – actions Global

AEIS Institutional Fund – actions marchés émergents

Ces fonds sont soumis à la loi fédérale sur les fonds de placement et donc à la surveillance de la FINMA. Dans sa fonction de direction de fonds, FundPartner Solutions (Suisse) SA surveille le respect des lignes directrices de placement et de la loi. Elle fait office de contrepartie contractuelle pour les mandats de gestion de fortune correspondants.

Sociétés de conseil en placement et autres sociétés de services

Organisation	Prestation
Banque Pictet & Cie SA, Genève	Global Custodian, banque de dépôt des AEIS Institutional Funds
FundPartner Solutions (Suisse) SA, Genève	Direction de fonds des AEIS Institutional Funds
Ethos Services SA, Genève	Conseil en matière de droit de vote / dialogue d'entreprise

Pour les mandats de gestion de fortune des AEIS Institutional Funds, des contrats sont conclus entre les sociétés de gestion de fortune et FundPartner Solutions (Suisse) SA. Il existe en outre un contrat de prestations de service entre FundPartner Solutions (Suisse) SA et l'institution supplétive. Ces contrats garantissent le respect des exigences légales et du règlement de placement de l'institution supplétive. Dans les limites des exigences contractuelles, les sociétés de gestion de fortune sont libres dans le choix des placements. Pour les autres mandats de gestion de fortune, des contrats sont conclus directement avec les institutions afférentes.

La société qui contrôle les investissements (PPCmetrics SA) est responsable de l'ensemble du contrôle des placements de capitaux et doit rendre des rapports aux autorités de décision et de contrôle compétentes (Comité de placement, Conseil de fondation).

6.6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4, OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50, al. 1–3, OPP 2) puisse être établi de façon concluante

L'institution supplétive ne sollicite pas d'extensions des possibilités de placement selon les prescriptions évoquées.

6.6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Les réserves de fluctuation de valeur sont déterminées au niveau des différentes branches. Concernant l'objectif et le calcul de la réserve de fluctuation de valeur, voir les explications dans les chapitres sur les différentes branches. La réserve de fluctuation de valeur indiquée ici correspond à la somme des réserves de fluctuation de valeur des différentes branches.

Réserve de fluctuation de valeur	CHF 2023	CHF 2022
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	441'219'523	1'707'986'613
Modification à la charge (+) / au profit (-) du compte d'exploitation	819'451'510	-1'266'767'090
Réserve de fluctuation de valeur selon bilan au 31.12.	1'260'671'033	441'219'523
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	1'672'668'990	1'583'154'455
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-411'997'956	-1'141'934'932

Le déficit de réserve au niveau de l'Ensemble de la Fondation se décompose comme suit :

Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Déficit de la réserve branche CLP	-361'932'250	-812'131'954
Déficit de la réserve branche LPP	-50'065'706	-329'802'978
Déficit de la réserve branche AC	0	0
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur	-411'997'956	-1'141'934'932

6.6.4 Présentation des placements par catégorie (exposition économique)

Catégorie de placement	Stratégie¹	Marges min.¹	Marges max.¹	Valeur marchande CHF 31.12.2023	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2022	Quote-part effective
Liquidités / Short Duration	50.9%	45.6%	56.6%	11'612'494'765	51.6%	10'552'096'842	51.6%
Obligations Suisse	15.9%	13.6%	18.2%	3'495'163'256	15.5%	3'210'587'314	15.7%
Obligations Global AAA-AA	7.4%	6.1%	8.5%	1'629'750'305	7.2%	1'456'381'227	7.1%
Obligations d'entreprises Global	6.2%	5.2%	7.1%	1'357'079'579	6.0%	1'236'556'784	6.0%
Obligations à haut rendement Global	0.2%	0.0%	0.4%	54'758'522	0.2%	53'564'080	0.3%
Obligations d'infrastructure Global	1.2%	0.0%	1.9%	221'015'785	1.0%	218'476'679	1.1%
Actions Suisse	3.0%	2.5%	3.6%	696'857'905	3.1%	609'885'841	3.0%
Actions Global	8.0%	6.8%	9.2%	1'769'217'868	7.9%	1'571'628'122	7.7%
Actions marchés émergents	1.2%	0.6%	1.7%	238'628'683	1.1%	202'509'185	1.0%
Valeurs immobilières Suisse	5.3%	3.8%	6.5%	1'125'026'569	5.0%	1'126'784'509	5.5%
Valeurs immobilières Global	0.6%	0.2%	0.8%	126'938'408	0.6%	137'732'774	0.7%
FX Overlay				186'905'410	0.8%	80'966'174	0.4%
Total placements de capitaux				22'513'837'056	100.0%	20'457'169'531	100.0%
Autres actifs				342'682'554		320'222'308	
Total du bilan				22'856'519'610		20'777'391'839	

¹ pondéré, basé sur les stratégies, resp. les fourchettes et les placements de capitaux des différentes branches

Les fourchettes définies dans la stratégie de placement ont été respectées tout au long de l'exercice 2023.

Composition de la catégorie de placements Liquidités / Short Duration	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Catégorie de placements Liquidités / Short Duration	11'612'494'765	10'552'096'842
AEIS Institutional Fund – Short Duration (CHF hedged)	9'455'690'883	6'643'343'003
Dépôts à terme, billets de trésorerie, comptes de dépôt, Cash	655'666'069	647'751'622
Compte sans intérêts	0	2'000'000'000
Prêts à des corporations de droit public	1'501'137'813	1'261'002'217
Dont durée inférieure ou égale à 1 an, intérêts courus compris	1'001'583'629	913'447'374
Dont durée de 1 à 3 ans, intérêts courus compris	440'194'987	322'470'307
Dont durée de 3 à 5 ans, intérêts courus compris	59'359'198	25'084'536

Composition de la catégorie de placements Obligations Suisse	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Catégorie de placements Obligations Suisse	3'495'163'256	3'210'587'314
AEIS Institutional Fund – obligations en CHF	2'794'354'010	2'754'538'580
AEIS Institutional Fund – obligations en CHF II	340'114'122	180'710'197
Gestion de fortune interne	360'695'124	275'338'537
Prêts à des corporations de droit public (durée max.12 ans), y compris intérêts courus et réévaluation à la valeur de marché	349'008'587	235'360'043
Liquidités et obligations (lettres de gage)	11'686'536	39'978'494

Composition de la catégorie de placement Obligations d'infrastructure Global	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Catégorie de placement Obligations d'infrastructure Global	221'015'785	218'476'679
AEIS Institutional Funds – obligations d'entreprises Global	76'134'219	190'029'692
IST3 Fondation d'investissement – Infrastructure Crédits Global	144'881'566	28'446'987

Catégorie de placements selon l'art. 55 OPP 2	Valeur marchande CHF 31.12.2023	Quote-part effective	Valeur marchande CHF 31.12.2022	Quote-part effective	OPP 2 Limite maximale
Titres hypothécaires	2'291'843'208	10.2%	1'778'012'059	8.7%	50.0%
Actions	2'624'182'340	11.7%	2'309'197'836	11.3%	50.0%
Valeurs immobilières ¹	1'312'191'478	5.8%	1'321'933'188	6.5%	30.0%
Valeurs immobilières Global	177'785'516	0.8%	179'760'145	0.9%	10.0%
Placements alternatifs (y compris créances non trad.)	163'310'104	0.7%	182'847'061	0.9%	15.0%
Infrastructure	144'881'566	0.6%	28'446'987	0.1%	10.0%
Créances (fortune restante)	15'977'428'360	71.0%	14'836'732'400	72.5%	100.0%
Total placements de capitaux	22'513'837'056	100.0%	20'457'169'531	100.0%	
Devises étrangères non assurées	578'388'809	2.6%	344'774'601	1.7%	30.0%

¹ comprend également les actions immobilières suisses et étrangères (dont REITs) qui sont stratégiquement classées dans les catégories de placement « Actions Suisse » et « Actions Global »

6.6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Opérations à terme sur les devises dans la catégorie de placements	Engagement augmentation/diminution CHF 31.12.2023	Valeur marchande CHF 31.12.2023
FX Overlay		186'905'410
Acheter CHF	4'879'439'098	
Vendre devises étrangères	-4'692'533'688	

Au cours de l'année sous revue, des opérations à terme sur les devises ont été effectuées pour couvrir des positions en devises. Le recours à ces instruments s'est opéré dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP 2.

Les produits dérivés utilisés dans les fonds à investisseur unique, tels que les futures, swaps de taux d'intérêt et opérations à terme sur les devises, font l'objet d'une surveillance par la direction du fonds, également en ce qui concerne la conformité légale. La loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) en particulier est alors applicable.

6.6.6 Engagements de capital ouverts

Catégorie de placements/Véhicule de placement	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Obligations d'infrastructure Global / IST3 Fondation d'investissement – Infrastructure crédits Global	115'872'894	229'236'945

L'engagement de capital promis à la « IST3 Fondation d'investissement – Infrastructure Crédits Global » est encore en suspens. Les investissements dans cette Fondation sont en cours de constitution depuis mi-2022.

6.6.7 Valeur de marché des titres en securities lending

Securities lending	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
Titres prêtés	31'493'642	55'816'627
Garanties	34'685'453	64'611'159
Recettes de prêts de titres	258'248	213'473

Si l'on considère le jour de référence, le volume des titres prêtés a reculé. En revanche, les recettes ont augmenté. Ce sont surtout les prêts dans le domaine des obligations d'entreprises qui ont généré de bonnes recettes. Durant la période de mai à mi-décembre 2023, le securities lending dans le domaine des actions Global a été suspendu. Durant cette période, la Banque Pictet a amélioré ses processus opérationnels afin de pouvoir garantir l'exercice des droits de vote sur les 500 plus grandes participations en actions à l'étranger.

Le securities lending est effectué par la Banque Pictet sur une base « Principal ». Les titres prêtés sont garantis par Pictet vis-à-vis de l'institution supplétive.

6.6.8 Explications du résultat net des placements

Rendements sur placements de capitaux par branche et au niveau de l'Ensemble de la Fondation	2023	2022
Prévoyance professionnelle	8.0%	-12.8%
Comptes de libre passage	3.3%	-5.7%
Assurance de risque des personnes au chômage	5.7%	-10.2%
Total Ensemble de la Fondation	3.9%	-6.8%

La différence de performance entre les branches s'explique par les différentes stratégies de placement mises en place.

Performance par catégorie de placement	Valeur	2023 Performance	2023 Benchmark	2023 Variation	Valeur	2022 Performance
	marchande CHF 31.12.2023				marchande CHF 31.12.2022	
Liquidités / Short Duration	11'612'494'765	1.6%	1.3%	0.3%	10'552'096'842	-0.5%
Obligations Suisse	3'495'163'256	5.8%	6.7%	-0.9%	3'210'587'314	-8.9%
Obligations Global AAA-AA	1'629'750'305	-1.6%	-1.2%	-0.4%	1'456'381'227	-20.5%
Obligations d'entreprises Global	1'357'079'579	0.5%	0.3%	0.2%	1'236'556'784	-16.1%
Obligations à haut rendement Global	54'758'522	2.5%	2.1%	0.4%	53'564'080	-11.7%
Obligations d'infrastructure Global	221'015'785	1.3%	0.2%	1.1%	218'476'679	-16.3%
Actions Suisse	696'857'905	6.1%	6.1%	0.0%	609'885'841	-16.4%
Actions Global	1'769'217'868	12.6%	12.0%	0.6%	1'571'628'122	-16.7%
Actions marchés émergents	238'628'683	-0.3%	-0.1%	-0.2%	202'509'185	-18.9%
Valeurs immobilières Suisse	1'125'026'569	1.4%	1.5%	-0.1%	1'126'784'509	-7.2%
Valeurs immobilières Global	126'938'408	-3.1%	-3.1%	0.0%	137'732'774	-3.6%
FX Overlay	186'905'410				80'966'174	
Total global (avec couverture de change)	22'513'837'056	3.9%	4.1%	-0.2%	20'457'169'531	-6.8%
Total général (sans couverture de change)		2.9%	3.0%	-0.1%		-7.0%

Contrairement à l'année précédente, la performance a été légèrement inférieure à celle du benchmark. La raison principale est le risque d'intérêt (durée) plus faible dans la fortune que dans la stratégie de placement.

6.6.9 Explications des frais de gestion de fortune

Indicateurs de coûts pour les placements collectifs/pourcentage des frais de gestion de fortune par rapport aux placements transparents en matière de frais	CHF 2023	CHF 2022
	Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	13'079'844
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	9'653'572	8'441'942
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	22'733'416	21'487'383
Pourcentage des placements transparents en matière de frais (ratio de frais TER)	0.10%	0.11%

Taux de transparence en matière de frais	CHF 31.12.2023	CHF 31.12.2022
	Total des placements de capitaux	22'513'837'056
Dont		
Placements transparents	22'513'837'056	20'457'169'531
Placements non transparents selon l'art. 48a, al. 3, OPP 2	0	0
Taux de transparence en matière de frais (part des placements transparents en matière de frais)	100.0%	100.0%

L'institution supplétive investit uniquement dans des placements dont les coûts sont présentés de manière transparente. En raison des afflux nets de fonds et de la performance, la fortune totale et donc les frais de gestion de la fortune ont augmenté. En termes relatifs, le ratio de frais a toutefois légèrement baissé pour atteindre 0.10 %.

6.6.10 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations des employeurs

Des explications détaillées figurent dans la première partie du rapport de gestion, au chapitre 3.

6.7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Frais d'administration	CHF 2023	CHF 2022
Administration générale et amortissements	32'508'977	30'715'902
Organe de révision	194'197	163'585
Expert-e en prévoyance professionnelle	55'546	73'559
Autorité de surveillance	125'000	125'000
Autres honoraires	6'036	60'969
Total frais d'administration	32'889'756	31'139'016

6.8 Demandes de l'autorité de surveillance

Lors de sa séance du 3 décembre 2021, le Conseil de fondation a décidé qu'à l'avenir, les expertises actuarielles de l'expert en matière de prévoyance professionnelle ne seraient établies que tous les trois ans. Par décision du 29 novembre 2022, la CHS a enjoint à l'institution supplétive de demander chaque année les expertises actuarielles. Cette décision a été contestée par l'institution supplétive devant le Tribunal administratif fédéral. La procédure judiciaire correspondante est en cours. Il n'existe aucune autre demande de l'autorité de surveillance.

6.9 Autres informations relatives à la situation financière

6.9.1 Liquidations partielles

Il n'y a pas eu de versements de liquidations partielles au cours de l'exercice 2023.

6.9.2 Mise en gage d'actifs

Il existe un contrat de mise en gage avec la Banque Pictet & Cie SA pour garantir d'éventuels engagements issus d'opérations sur dérivés et d'opérations de change à terme. Le droit de gage ne s'applique qu'aux actifs déposés auprès de la Banque Pictet & Cie. SA, dont le montant maximal est limité à 2 milliards de francs.

6.9.3 Procédures juridiques en cours

Du fait de son mandat légal et de sa qualité d'autorité, l'institution supplétive a été impliquée dans plusieurs procédures judiciaires. Il s'agissait d'une part de procédures devant le Tribunal administratif fédéral suite à des recours contre des affiliations d'office et des décisions de cotisations. D'autre part, il s'agissait aussi souvent de plaintes déposées auprès de tribunaux cantonaux administratifs ou des assurances après un refus de rentes d'invalidité. Plus des trois quarts des cas dans lesquels des prestations d'invalidité faisaient l'objet de contestations provenaient de la branche AC.

Procédures judiciaires en cours au 31.12.	Nombre 2023	Nombre 2022
Affiliations d'office	20	12
Décisions de cotisations	8	5
Actions en exécution de prestations	40	29
Procédures d'encaissements	0	3
Total procédures judiciaires en cours	68	49

6.9.4 Engagements locatifs à long terme

Les engagements pour des contrats de bail à long terme se sont élevés à 8.9 millions de francs (année précédente : 10.1 millions de francs).

6.10 Événements postérieurs à la date du bilan

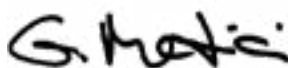
Aucune observation.

Zurich, le 5 avril 2024

Fondation institution supplétive LPP



Lukas Müller-Brunner
Président du Conseil de fondation
jusqu'au 31 décembre 2023



Gabriela Medici
Présidente du Conseil de fondation
à partir du 1^{er} janvier 2024



Marc Gamba
Directeur

7 Rapport de l'organe de révision

7 Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP), Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels (pages 19 à 85) de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP) (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.



Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 5 avril 2024

BDO SA

Peter Stalder
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

p.p. Julian Flessati
Expert-réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

8 Lexique et liste des abréviations

8 Lexique et liste des abréviations

8.1 Lexique

Asset-Liability Management (ALM)	L'Asset-Liability Management comprend la gestion de l'actif et du passif du bilan. La capacité de risque, la propension au risque et d'autres interdépendances doivent notamment être prises en compte. La maxime absolue est de trouver un équilibre entre les prestations (passif) et leur financement (actif). Dans l'étude ALM, les placements et les engagements font en outre l'objet d'un contrôle dans le temps quant à leurs rendements et intérêts.
Degré de couverture (effectif)	Le degré de couverture (effectif) correspond au rapport entre la fortune nette de prévoyance à la date de clôture du bilan et le capital de prévoyance actuariel nécessaire, y compris les provisions techniques. La fortune nette de prévoyance correspond au total de l'actif à la date de clôture du bilan aux valeurs de marché, diminué des dettes, des comptes de régularisation du passif, des réserves de cotisations des employeurs (sans renonciation à utilisation) et des provisions non techniques.
Degré de couverture (théorique)	Le degré de couverture théorique correspond au degré de couverture pour lequel la réserve de fluctuation de valeur est entièrement dotée.
Futures	Les futures sont des opérations à terme standardisées qui sont négociées en bourse. Ils représentent un accord juridiquement contraignant entre deux parties, lesquelles s'engagent à négocier un bien à un prix prédéfini à une date future.
Global Custodian	Le Global Custodian assume la garde fiduciaire et la gestion administrative des placements en titres.
Marché haussier	Un marché haussier est caractérisé par une hausse persistante du prix des actions sur le marché boursier.
Âge de référence	Date à partir de laquelle les assurés peuvent prétendre à une rente de vieillesse sans réduction. Actuellement, l'âge de référence est de 64 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes. À partir du 1er janvier 2025, l'âge de référence des femmes sera progressivement porté à 65 ans.
Securities lending	Prêt de titres dans le cadre duquel un titre est cédé par le prêteur à l'emprunteur pour une période de temps limitée. En contrepartie, l'emprunteur paie des frais au prêteur et lui transfère une garantie (en règle générale un autre titre) pour la période de prêt.
Avoir d'épargne	L'avoir d'épargne se compose de l'avoir du compte de vieillesse et de l'avoir du compte complémentaire.
Taux de frais TER	Le taux de frais TER (total expense ratio) ou total des frais sur encours indique, en pourcentage des placements de capitaux, tous les frais encourus pour la gestion et la garde au cours d'un exercice.
Avoir du compte de vieillesse surobligatoire	Avoirs du compte de vieillesse qui excèdent les prestations légales obligatoires selon la LPP.
Value at risk	La Value at risk est une mesure du risque utilisée dans le domaine des risques financiers. La Value at risk correspond au montant maximal de pertes qui ne devrait pas être dépassé pour une probabilité donnée sur un horizon temporel donné.
FX Overlay	La gestion overlay du risque de change vise à réduire les risques spécifiques aux devises liés aux placements dans des titres internationaux. À cet égard, la gestion du risque de change est dissociée des décisions relatives à l'allocation de la fortune et à la sélection des titres des sociétés de gestion de fortune de l'investisseur. En règle générale, la gestion du risque de change est confiée à une entreprise spécialisée, appelée « overlay manager ».
Compte complémentaire	Les prestations d'entrée ou de rachat qui dépassent le montant maximum possible de l'avoir du compte de vieillesse selon le tableau de rachat sont créditées sur le compte complémentaire.

8.2 Liste des abréviations

al.	Alinéa
AEIS	Fondation institution supplétive LPP
RCE	Réserves de cotisations des employeurs
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
Art.	Article
AC	Assurance chômage
ASIP	Association Suisse des Institutions de Prévoyance
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
OPP 2	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
ESG	Environmental Social Governance ; ESG fait référence à la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance responsable.
LFLP	Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage)
CLP	Comptes de libre passage
IBNR	« Incurred but not reported », provision IBNR : provision pour cas de sinistres annoncés tardivement provision pour cas de sinistres annoncés tardivement
LPCC	Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux
let.	Lettre
CHS PP	Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle
REIT	Real Estate Investment Trust ; il s'agit d'un véhicule de placement fiscalement avantageux pour les investissements dans le marché immobilier.
FdG	Fonds de Garantie LPP
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
CR	Contrôle de la réaffiliation
EPL / OEPL	Encouragement à la propriété du logement / Ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

9 Adresses

9 Adresses

Direction / secrétariat de la Fondation

Fondation institution supplétive LPP	Tél.	allemand 041 799 75 75
Direction		français 021 340 63 33
Elias-Canetti-Strasse 2		italien 091 610 24 24
Case postale	E-mail	sekretariat@aeis.ch
8050 Zurich	Web	aeis.ch

Compétente pour : toute la Suisse

Comptes PostFinance

Compte postal CLP	Compte postal	80-13022-7
	BIC / SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH50 0900 0000 8001 3022 7

Compte postal LPP	Compte postal	25-496891-7
	BIC / SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH16 0900 0000 2549 6891 7

Compte postal AC	Compte postal	30-448355-4
	BIC / SWIFT	POFICHBEXXX
	IBAN	CH42 0900 0000 3044 8355 4

Compétente pour : toute la Suisse

Administration des comptes de libre passage

Fondation institution supplétive LPP	Tél.	allemand 041 799 75 75
Comptes de libre passage		français 021 340 63 33
Elias-Canetti-Strasse 2		italien 091 610 24 24
Case postale		
8050 Zurich		

Compétente pour : toute la Suisse

Prévoyance professionnelle obligatoire (LPP), assurance de risque des personnes au chômage (AC) et contrôle de la réaffiliation (CR)

Suisse alémanique

Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Zweigstelle Deutschschweiz
Elias-Canetti-Strasse 2
Postfach
8050 Zürich

Tél. 041 799 75 75

Compétente pour :

AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG,
UR, ZG, ZH
BE, FR, GR, VS (partie germanophone des cantons)

Suisse romande

Fondation institution supplétive LPP
Agence régionale de la Suisse romande
Boulevard de Grancy 39
Case postale 660
1006 Lausanne

Tél. 021 340 63 33

Compétente pour :

GE, JU, NE, VD,
BE, VS, FR (partie francophone des cantons)

Suisse italienne

Fondazione istituto collettore LPP
Agenzia regionale della Svizzera italiana
Viale Stazione 36, Stazione FFS
Casella postale
6501 Bellinzona

Tél. 091 610 24 24

Compétente pour :

TI, GR (partie italophone des cantons)

Fondation institution supplétive LPP
Elias-Canetti-Strasse 2
8050 Zurich
aeis.ch